



LE DEVOIR

Exception pour les jeunes de 14 à 16 ans

Ottawa haussera
bientôt l'âge du
consentement sexuel,
mais avec nuance

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le gouvernement conservateur va de l'avant avec une autre de ses promesses électorales alors que le projet de loi qui vise à faire passer l'âge du consentement sexuel de 14 à 16 ans constitue maintenant la prochaine législation d'importance au programme.

Selon les informations obtenues, le conseil des ministres a déjà approuvé les modalités du projet de loi qui sera déposé «très bientôt» aux Communes. En fait, le leader du gouvernement en Chambre, Rob Nicholson, cherche actuellement une façon de le glisser à l'ordre du jour la semaine prochaine, question de ne pas devoir attendre à l'automne. «Il pourrait atterrir aux Communes d'un jour à l'autre. Ce sera très bientôt», dit-on.

Et tout indique que le gouvernement pourra au moins compter sur l'appui du NPD pour faire adopter cette loi. Le Devoir a en effet appris que le ministre de la Justice,

Le gouvernement pourra au moins compter sur l'appui du NPD pour faire adopter sa loi

vic Toews, s'est rangé aux arguments des néo-démocrates dans l'élaboration de sa législation. Ainsi, l'âge du consentement sexuel sera bel et bien haussé de 14 à 16 ans, mais le projet de loi contiendra une «exception de proximité d'âge» qui vise à criminaliser le moins possible les relations entre adolescents consentants. Cette «exception» sera de cinq ans lorsque le jeune aura entre 14 et 16 ans, soit tout juste avant d'atteindre l'âge du consentement légal.

Une adolescente qui a 14 ans pourrait donc sans problème avoir des relations sexuelles avec un jeune de 19 ans puisque la clause d'«exception» de cinq ans évitera aux deux personnes de contrevenir à la loi. Même scénario pour deux personnes de 15 ans et de 20 ans. Par contre, une relation entre une adolescente de 15 ans et un homme de 21 ans serait illégale, peu importe le consentement.

Selon la critique du NPD en matière de justice, Joe Comartin, cette disposition empêche 400 000 jeunes qui ont entre 14 et 16 ans de tomber dans l'illégalité parce qu'ils ont un partenaire qui a cinq ans ou moins de différence d'âge avec eux, selon des chiffres récents sur l'activité sexuelle des adolescents, cités par le député.

Le code criminel ne serait toutefois pas modifié pour les jeunes qui ont entre 12 et 14 ans. Ainsi, comme la

VOIR PAGE A 8: CONSENTEMENT



Une adolescente qui a 14 ans pourra sans problème avoir des relations sexuelles avec un jeune de 19 ans puisque la clause d'«exception» de cinq ans évitera aux deux personnes de contrevenir à la loi.

Charest contredit Audet

Québec
ne s'opposerait pas
à l'exclusion des
ressources naturelles
du calcul de la
péréquation

Gimli, Manitoba — Le Québec ne s'opposerait pas à l'exclusion des ressources naturelles non renouvelables du calcul de la péréquation si le déséquilibre fiscal était corrigé à sa satisfaction.

Le premier ministre Jean Charest s'est présenté à la rencontre des leaders sur les relations nord-américaines hier en faisant valoir qu'il fallait voir la réforme à venir dans son ensemble et juger du résultat final plutôt que des moyens utilisés.

«Les transferts, ça inclut la péréquation, ça inclut également les transferts directs en argent, ça inclut les points d'impôt et ça inclut la possibilité de libérer un espace fiscal», a-t-il déclaré lors d'un point de presse alors qu'il allait participer à huis clos à la rencontre qui réunit les premiers ministres provinciaux ainsi que des gouverneurs d'États américains et mexicains.

«On est au début des négociations, on ne va pas courir dans 20 directions en même temps», a-t-il ajouté, disant ne pas vouloir négocier sur la place publique.

Le Québec maintient que les dix provinces devraient être incluses dans le calcul de la péréquation et que les ressources non renouvelables devraient aussi en faire partie. Un comité mandaté par le Conseil de la fédération pour se pencher sur les solutions était arrivé à la même conclusion en avril dernier. Le ministre des Finances du Québec, Michel Audet, avait alors indiqué qu'il s'agissait des bases financières sur lesquelles le Québec appuyait sa demande en matière de péréquation.

Il y a un an, M. Audet, qui comparaisait à Ottawa devant un comité des Communes, avait soutenu que la formule de péréquation devait inclure les revenus des ressources non renouvelables, sinon la lecture en serait «partielle, biaisée, inexacte», une déclaration que n'a pas manqué de rappeler le porte-parole de



Jean Charest



Michel Audet

VOIR PAGE A 8: CHAREST

■ La chronique de Michel David,
à lire en page A 3

L'Université de Sherbrooke impose des compressions de 11 millions

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Dans un geste sans précédent, le conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke a adopté mardi soir un budget déficitaire, qui prévoit un manque à gagner de sept millions de dollars pour la prochaine année. Une semaine plus tôt à peine, c'étaient plutôt 18 millions qui manquaient à l'appel, une dette que l'université de l'Estrie a évitée en exigeant de l'ensemble de ses facultés des compressions sans pareil.

L'institution prévoit un déficit de sept millions

«L'Université de Sherbrooke vient de frapper le mur que plusieurs autres ont frappé avant elle», a confié hier matin le recteur de l'UdeS, Bruno-Marie Béchard. Sur un budget de fonctionnement d'environ 270 millions, l'établissement prévoit accuser pour 2006-07 un retard de 7,1 millions, ce qui porte son déficit cumulé à 27 millions. «On est rendus au bout de l'élastique, on ne peut plus tirer», dit M. Béchard.

Il y a un peu plus d'une semaine, les grands argentiers de l'UdeS prévoient pourtant un scénario bien pire, soit un déficit de 18 millions. «Évidemment, c'était intenable», explique le recteur, qui a commandé

VOIR PAGE A 8: SHERBROOKE

INDEX

7	7813 0006	2	
Annances	A 4	Météo	A 4
Avis publics	B 4	Monde	B 5
Culture	B 8	Mots croisés	A 4
Décès	A 4	Politique	A 3
Économie	B 1	Sports	B 6
Éditorial	A 6	Sudoku	B 4
Idées	A 7	Télévision	B 7

Problèmes sous verre

Les tests de laboratoire
ont révélé des défauts dans la trempe
d'environ 30 % des quelque 6200 lamelles
de la Grande Bibliothèque

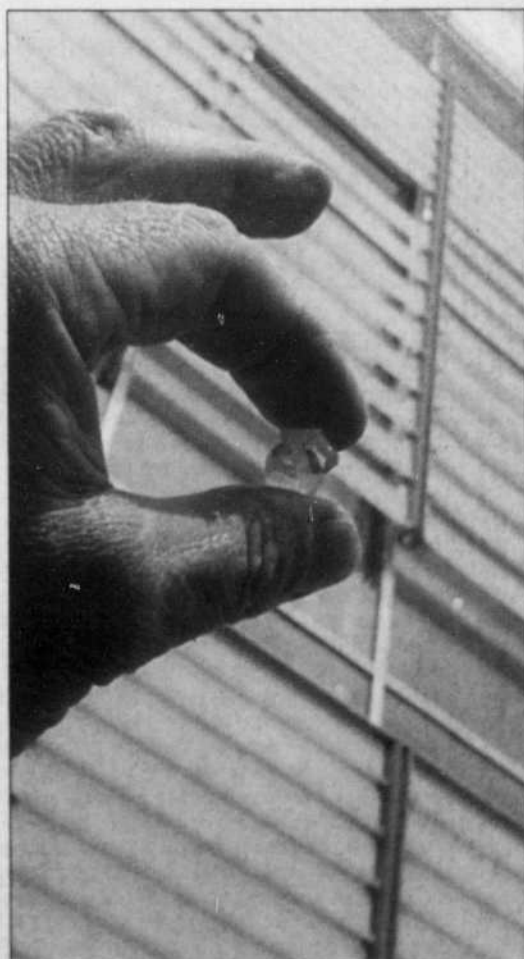
STÉPHANE
BAILLARGEON

Le diagnostic vient de tomber: Les experts s'entendent pour dire que le bris des lamelles de la Grande Bibliothèque du Québec (GBQ) est causé par la présence de rayures ou de fissures dans le verre, par la pression des griffes d'ancrage et par des écarts de température. En gros, les lames pourtant toutes neuves éclatent parce qu'elles sont fissurées et subissent des contraintes lors des mouvements des matériaux dus aux écarts de température. Les rayures fragilisantes proviennent peut-être d'une «manipulation déficiente» lors de la pose du revêtement.

Les tests de laboratoire effectués au cours des derniers mois ont également révélé des défauts dans la trempe d'environ 30 % des quelque 6200 lamelles du grand édifice du Quartier latin, à Montréal. Le verre de sécurité trempé, comme celui d'un pare-brise de voiture, se désagrège en cas de bris, ce qui minimise les risques de blessure.

Les rapports d'expertise, rendus publics hier par l'institution, ont été transmis à l'entrepreneur,

VOIR PAGE A 8: VERRE



Le verre de sécurité trempé, comme celui d'un pare-brise de voiture, se désagrège en cas de bris, ce qui minimise les risques de blessure.

TERRES EN VENTE
LANDS AVAILABLE

PRÉSENCE AUTOCHTONE
du 25 mai au 8 juin et du 21 au 25 juin
2006

La créativité des Premières Nations
dans toutes ses dimensions

Catwee
Québec
Montreal

nativelynx.qc.ca
info festival: 514.959.3009

• LES ACTUALITÉS •

Outgames

Harper hésite à participer aux jeux gais de Montréal

SYLVAIN LAROCQUE

Ottawa — Le premier ministre Stephen Harper n'a encore donné aucun signe qu'il comptait faire acte de présence aux Outgames, qui seront pourtant le plus important événement sportif organisé à Montréal depuis les Jeux olympiques de 1976.

Les organisateurs des Outgames aimeraient particulièrement que M. Harper prononce un discours lors de la Conférence internationale sur les droits humains des lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres (LGBT), qui se déroulera au Palais des congrès du 26 au 29 juillet, en même temps que les jeux.

Le premier ministre Jean Charest et le maire Gérald Tremblay ont déjà confirmé leur présence, de même que la championne de tennis Martina Navratilova, le champion olympique Mark Tewksbury et Claire L'Heureux-Dubé, ancienne juge à la Cour suprême du Canada.

Le président du gouvernement espagnol, José Luis Rodríguez Zapatero, le haut-commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, Louise Arbour, et le Prix Nobel sud-africain Desmond Tutu envisagent aussi de participer à la conférence.

Dans le programme préliminaire de l'événement, on prévoit un discours du premier ministre du Canada lors du lunch de clôture, le samedi 29 juillet. Les organisateurs avaient entrepris des pourparlers avec l'entourage de l'ancien premier ministre Paul Martin, qui n'avait pas confirmé sa présence. On peut néanmoins lire, dans le programme préliminaire, un mot dans lequel M. Martin dit souhaiter que l'événement puisse «faire évoluer les mentalités populaires» à l'égard des LGBT.

«La présence du premier ministre, ce serait symbolique», a expliqué hier un porte-parole des Outgames, Pas-

cal Dessureault, lors d'un entretien téléphonique. *Le Canada ne doit pas avoir honte d'être aussi avancé en matière de droits des LGBT.*

Au cabinet de Stephen Harper, on assure qu'on considère toujours la possibilité d'assister aux Outgames ou à la conférence sur les droits de l'homme.

Hier toutefois, le ministre responsable de la région de Montréal, Michael Fortier, s'est montré circonspect sur le sujet.

«Tout le monde est invité à participer à ces événements, a déclaré le titulaire des Travaux publics. Je ne dirai pas à M. Harper, ni à aucun autre collègue, quoi faire en ce qui concerne cet événement ou un autre événement.»

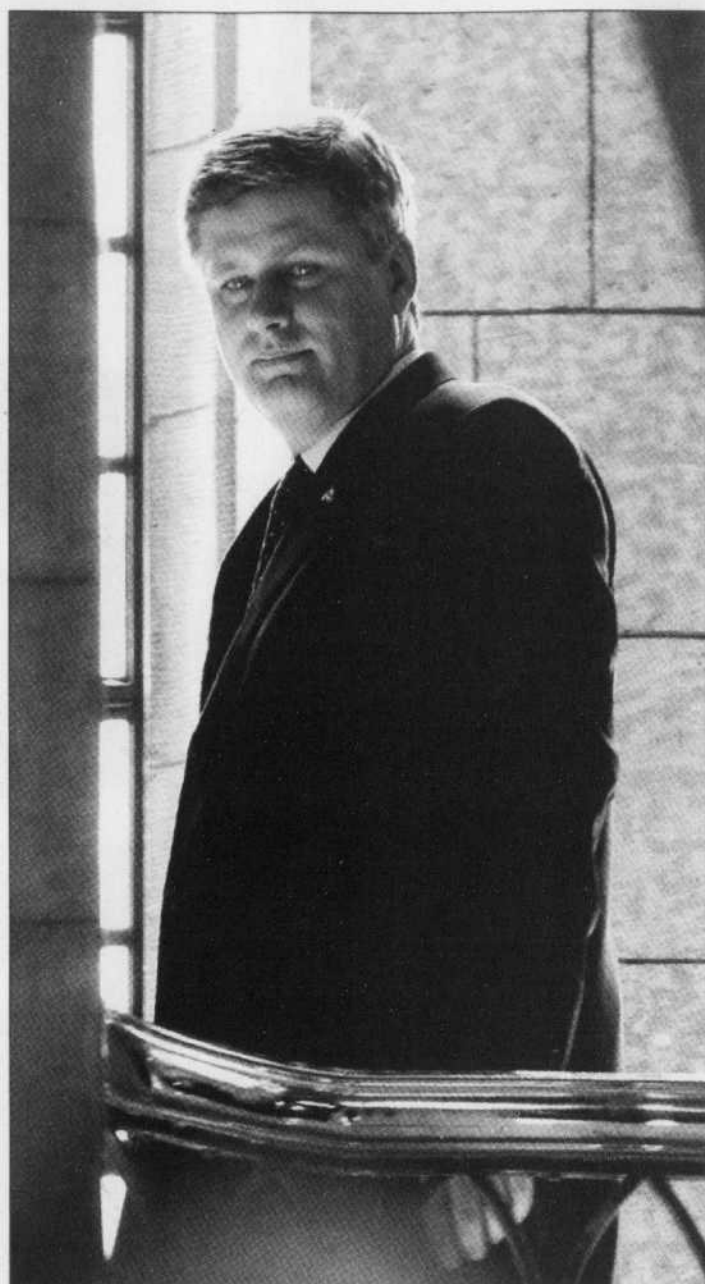
Depuis la fusion avec l'Alliance canadienne, en 2003, les conservateurs n'ont jamais fait la promotion des droits des gais et lesbiennes. Tout au plus ont-ils ouvert la porte à un régime d'union civile pour les conjoints de même sexe, afin d'éviter de leur donner accès au mariage.

Lors de la dernière campagne électorale, Stephen Harper a promis de rouvrir le débat sur le mariage gai. Un vote est attendu à l'automne sur cette question controversée.

Le député Luc Harvey, de la région de Québec, assure que les conservateurs n'ont rien contre la tenue des Outgames à Montréal. Même s'il s'oppose personnellement au mariage homosexuel, il a assisté, il y a quelques semaines, à une activité de financement des jeux, au nom du gouvernement.

Le ministère du Patrimoine canadien et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec ont versé 1,4 million à l'organisation des Outgames. Ces subventions avaient été accordées alors que les libéraux étaient encore au pouvoir.

Presse canadienne



CHRIS WATTE/REUTERS

Le premier ministre Stephen Harper n'a pas encore décidé s'il participera ou pas aux Outgames, à Montréal, à la fin de juillet.

Les élus ne s'entendent pas sur la réforme du mode de scrutin

NORMAN DELISLE

Québec — Unanime sur la nécessité de réformer le mode de scrutin, l'Assemblée nationale est cependant incapable de dire comment.

Le rapport, déposé hier à l'Assemblée nationale après deux ans de travaux d'une commission parlementaire, a mis en évidence plusieurs dissensions parmi ses rédacteurs.

Des mesures proposées pour augmenter la proportion de femmes ou la représentation des minorités ethnoculturelles à l'Assemblée nationale n'ont pas pu faire consensus. Tout au plus a-t-on convenu de confier au Directeur des élections le mandat «de mettre sur pied, de concert avec les partis politiques, un plan pour atteindre l'égalité dans la représentation des femmes à l'Assemblée nationale».

Quant aux communautés culturelles, on n'a pu s'entendre sur la définition même du terme. On n'a même pas pu s'entendre sur le fait ou non d'inclure les anglophones dans cette catégorie.

Quant au mode de scrutin, il y a eu accord pour réformer le mode actuel — scrutin uninominal à un tour — en y introduisant un élément de représentation proportionnelle. Mais ce vœu est assorti de conditions qui n'en faciliteront pas la réalisation.

Certains voudraient que le nouveau mode de scrutin «prenne davantage en considération la pluralité des expressions politiques». D'autres voudraient qu'on «respecte la représentativité des régions».

Pour certains, il importe de «tenir compte du passé institutionnel de notre système parlementaire et d'en conserver les éléments positifs». Il faudra aussi s'assurer du maintien de la stabilité gouvernementale.

Le rapport rejette l'idée de retenir intégrale-

ment les modalités proposées dans un avant-projet de loi déposé par le gouvernement Charest en décembre 2004.

«Les membres des partis politiques veulent un changement du mode de scrutin, mais pas à n'importe quel prix. Un nouveau mode de scrutin ne doit pas mener à l'introduction d'inconvénients plus importants que ceux rencontrés dans l'actuel mode de scrutin», lit-on dans le rapport.

Prudence

Bref, les députés «sont d'avis que le processus de changement du mode de scrutin doit être empreint de prudence, de parcimonie, et respectueux des institutions en place».

Si jamais le gouvernement allait de l'avant et créait un scrutin à la proportionnelle avec deux sortes de députés — certains élus dans leur circonscription et d'autres issus d'un scrutin de liste —, on recommande que «le rôle du député de liste soit, préalablement à sa mise en vigueur, défini et approuvé par le Bureau de l'Assemblée nationale du Québec ou toute autre instance parlementaire appropriée».

Ce rapport a été rédigé à la suite des travaux d'une commission parlementaire spéciale qui a étudié la réforme du mode de scrutin pendant deux ans. La commission parlementaire comprenait cinq députés libéraux, deux péquistes, un adé- quiste et huit citoyens choisis au hasard parmi 3000 postulants.

Cette commission parlementaire a parcouru le Québec et entendu 379 témoins dont les points de vue furent souvent contradictoires.

Presse canadienne

Registre des armes à feu

Les conservateurs restent de glace

Ottawa — La campagne menée par une coalition de groupes québécois pour maintenir le Registre des armes à feu n'émeut pas du tout les élus conservateurs du Québec.

Ces députés, la plupart élus dans des circonscriptions rurales, disent qu'ils représentent des chasseurs qui ne veulent plus de ce registre.

Quant au sénateur-ministre Michael Fortier, il assure que les Montréalais sont eux aussi contre ce registre.

Ce n'est pas du tout l'opinion des policiers, des groupes de femmes, des groupes de prévention du suicide et des familles des victimes de la tuerie de l'École polytechnique, qui ont tenu hier une conférence de presse à Ottawa, en compagnie du Bloc québécois.

«Le premier ministre soutient que ce registre relève de la compétence fédérale, mais la sécurité publique n'est pas que de compétence fédérale», a dit le député bloquiste Serge Ménard.

Presse canadienne

Privatisation du mont Orford

Les écologistes invités à faire des concessions

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Le directeur général de Tourisme Cantons-de-l'Est (TCE), Alain Larouche, demande aux environnementalistes en général et à la Coalition SOS Parc Orford en particulier de mettre un peu d'eau dans leur vin afin de faire débloquer l'épineux dossier du mont Orford. Par ailleurs, il a accusé le ministre de l'Environnement, Claude Béchard, d'avoir «détourné» la proposition que son organisme a faite en commission parlementaire la semaine dernière.

Le problème, a dit M. Larouche, est que, d'une part, on a «un gouvernement entêté à mort» et que, d'autre part, on a «un groupe de surveillants de l'environnement qui semble incapable de faire une concession».

Par conséquent, TCE demande au ministre Béchard d'affirmer clairement «que la montagne ne fait pas automatiquement partie de la vente». M. Larouche considère

que le ministre n'a pas dit la vérité lorsqu'il a affirmé devant les médias la semaine dernière que TCE appuyait le projet de loi 23: «C'est faux. On lui avait dit clairement: "Si vous insistez pour vendre la montagne, on n'est pas d'accord parce que vous nous causez des problèmes", a précisé M. Larouche.

Le président de TCE, Jacques Robidas, est allé encore plus loin lundi, déclarant à La Tribune de Sherbrooke que la commission parlementaire n'avait été qu'une «simagrée de commission». «Ça n'a rien donné. Si le domaine skiable n'est pas retiré de la vente, on va faire une manifestation pour que le gouvernement revienne sur terre.» Selon M. Larouche, M. Robidas pourrait d'ailleurs participer à la manifestation de SOS Parc Orford samedi midi devant le parlement.

Et quelle pourrait être la concession clé des environnementalistes, selon M. Larouche? «Sont-ils capables de commencer à penser qu'au lieu de perdre 650 hectares d'une montagne, on pour-

rait en négocier 50, tout en bas, sans être en état de péché mortel? Si oui, on serait prêt à recommencer à travailler. Et les gens du milieu embarqueraient.» Selon M. Larouche, «si une des deux parties ouvre, ça va débloquer». A ses yeux mêmes, cette probabilité n'est pas énorme. Le ministre Béchard a refusé lundi de rencontrer TCE cette semaine: «Il nous a dit qu'on n'avait rien de nouveau.»

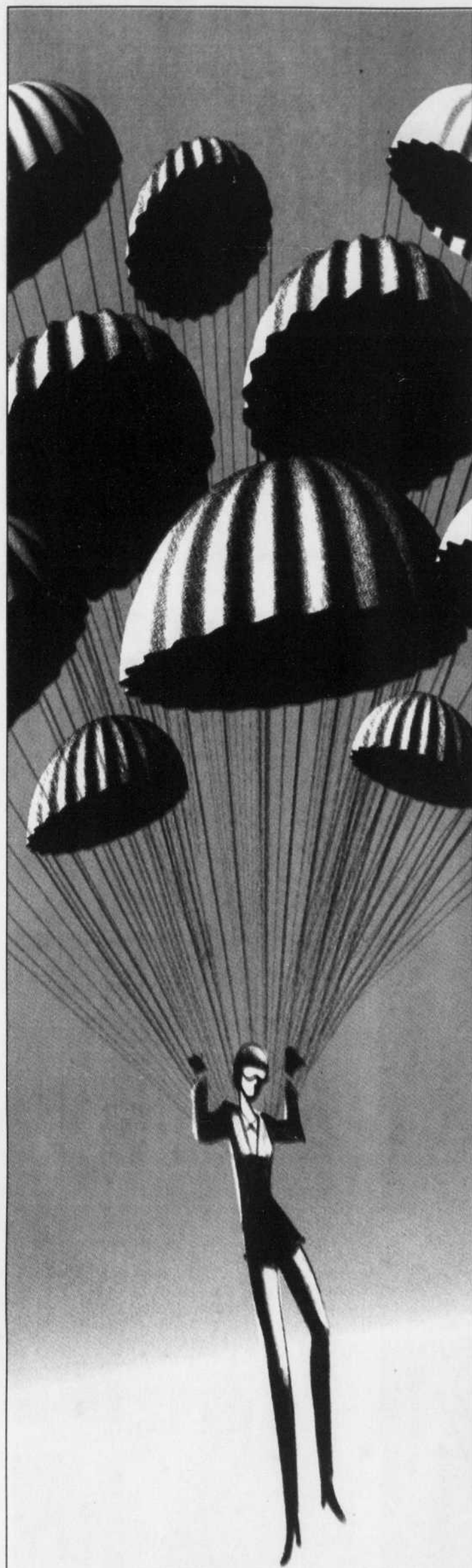
Dans l'autre camp, celui de SOS Parc Orford, la coalition est tellement large et comprend tellement de groupes divers, a noté M. Larouche, qu'il est presque impossible pour elle de faire la concession de vendre «entre 50 et 80 hectares» au bas des pentes.

La coalition est d'ailleurs restée sur ses positions, hier à Québec. En conférence de presse, elle a rappelé que l'opposition au projet de loi s'est avérée quasi unanime lors de la commission parlementaire et qu'il était impensable de vendre quelque portion du parc que ce soit. La solution

dans le cas d'Orford, selon les porte-parole de la coalition, serait de changer «d'opérateur», et d'améliorer le bail pour que l'État ne soit plus contraint de rembourser une partie des investissements du locataire, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

A partir des chiffres des dernières années, Jacques Saint-Pierre, professeur de gestion à l'UQAM et militant de SOS Parc Orford, a établi un budget «pro forma» et conclu qu'un exploitant «responsable» qui s'imposerait une certaine discipline pourrait facilement renouer avec la rentabilité. En 2004, Mont Orford inc., l'entrepreneur du promoteur André L'Espérance, a perdu 1,5 million de dollars. Selon SOS Parc Orford, ce dernier a perdu toute crédibilité et le nouvel exploitant pourrait être un groupe privé, une coop, une OSBL et même la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ).

Le Devoir

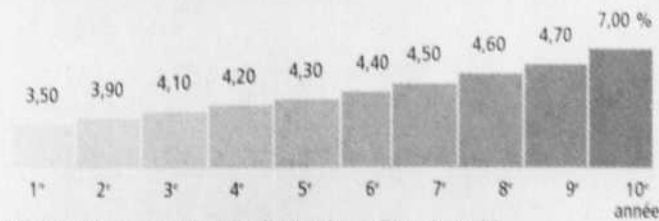


SOYEZ AUDACIEUX:
INVESTISSEZ SANS RISQUE

ÉPARGNE
PLACEMENTS
QUÉBEC

OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF

- Capital garanti à 100 % par le gouvernement du Québec.
- Remboursables sans pénalité, chaque année, à leur date anniversaire.
- Achat à partir de 100 \$.
- Taux avantageux garantis pour 10 ans.



Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de mai, de 10 h à 16 h. Passez nous voir au 2000, av. McGill College, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h.

www.epq.gouv.qc.ca

1 800 463-5229

Épargne
Placements
Québec

BONI DE
1%

la première année,
pour les nouveaux
fonds REER.

POLITIQUE

Course à la direction du Parti libéral du Canada

Des enfants commanditent la campagne de Joe Volpe

Les trois quarts du financement du candidat proviennent de gens associés à une même entreprise, Apotex



Michel David

Le fédéralisme lacustre

Bien peu de gens au Québec connaissent la petite ville de Gimli, sur la rive occidentale du lac Winnipeg. Mais qui connaissait le lac Meech jusqu'à ce qu'il devienne le symbole de décennies de tentatives infructueuses visant à renouveler le fédéralisme canadien? Qui sait, ce petit port de pêche manitobain est peut-être appelé à devenir célèbre!

Au départ, la rencontre de Gimli ne devait réunir que les premiers ministres des provinces de l'Ouest, qui avaient aussi prévu une session de travail avec quelques gouverneurs américains et mexicains, mais leurs homologues du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick se sont mis de la partie.

Et devinez qui était invité à souper hier soir? Avec Stephen Harper assis au bout de la table, tous les principaux protagonistes de la nouvelle version fiscale de la saga constitutionnelle canadienne étaient réunis pour le premier épisode.

Cette habitude de se réunir périodiquement au bord d'un lac pour essayer de trouver un nouveau *modus vivendi* est d'ailleurs très canadienne. C'est ce qu'on pourrait appeler le fédéralisme lacustre.

Peut-être est-ce l'exemple du castor, qui reconstruit inlassablement son barrage détruit par les intempéries ou par la méchanceté des hommes. Déjà, en 1995, un très sérieux document du comité constitutionnel du PLQ, présidé à l'époque par l'ancien député de Nicolet, Maurice Richard, recommandait aux fédéralistes québécois et canadiens de s'inspirer de ce rongeur emblématique.

Pierre Marc Johnson ne pensait pas si bien dire quand il parlait jadis du «monstre du lac Meech». Qui sait ce qui se cache dans les eaux grises du lac Winnipeg, qu'on dit justement habitées par un monstre? Est-il besoin de rappeler les conséquences dramatiques de l'échec de Meech, qui a empoisonné la vie politique canadienne pendant des années? La rencontre de Gimli peut sembler anodine aux yeux de certains, mais il ne faut jamais sous-estimer l'importance de ces discussions entre la poire et le fromage.

Apparemment, le premier ministre du Manitoba, Gary Doer, qui est l'hôte de la conférence, n'était pas très content de ce détournement de l'ordre du jour. Officiellement, on ne devait parler que de sujets comme l'agriculture ou les problèmes de circulation à la frontière américaine, mais avec l'arrivée du trio Harper-Charest-McGuinty, le déséquilibre fiscal et la péréquation devenaient incontournables.

Les temps ont bien changé depuis l'époque de Meech, si ce n'est que M. Doer, simple chef du troisième parti à la législature manitobaine, était déjà un joueur mineur. Le gros changement provient cependant de l'Ontario.

Dans sa tentative de ramener le Québec dans le giron constitutionnel canadien, Robert Bourassa pouvait compter non seulement sur la complicité de Brian Mulroney mais aussi sur l'appui inconditionnel de son homologue de l'Ontario, David Peterson, qui en a d'ailleurs payé le prix électoral.

M. Peterson avait joué le rôle d'*honest broker*, traditionnellement dévolu au premier ministre de l'Ontario. Par la suite, son successeur néo-démocrate, Bob Rae, avait également fait de son mieux pour permettre le compromis de Charlottetown. Devant les entreprises centralisatrices de Jean Chrétien, même le vilain Mike Harris avait été élevé au rang de «grand ami du Québec» par Lucien Bouchard. Dalton McGuinty, lui, est clairement dans le camp ennemi.

Devant l'opposition grandissante à la reconnaissance formelle de la «société distincte» en Ontario et dans le reste du pays, la position de M. Peterson était sans doute courageuse, mais il comprenait aussi le caractère essentiellement symbolique de l'accord du Lac-Meech, qui n'enlevait strictement rien à sa province ou au gouvernement fédéral. Seize ans après la mort de Meech, il demeure toujours aussi étonnant que cette réalité n'ait pas sauté aux yeux de tout le monde.

Cette fois-ci, il ne s'agit plus d'une vague clause constitutionnelle, qui avait même été édulcorée grâce aux bons soins du comité présidé par Jean Charest de manière à la rendre plus acceptable pour les libéraux fédéraux. Il est maintenant question de milliards de dollars en espèces sonnantes et trébuchantes. Sur le partage de la tarte fédérale, gonflée par les farineux surpluses que l'on sait, les intérêts du Québec et de l'Ontario sont diamétralement opposés.

Fidèle à la position de son sage prédécesseur, Peter Lougheed, le premier ministre de l'Alberta, Don Getty, n'avait pas fait d'histoires pour signer l'accord du Lac-Meech. Cependant, on le sait, Ralph Klein est tout sauf sage, même s'il est généralement plus fort en gueule qu'en action.

M. Klein n'avait pas réagi quand le rapport du Conseil de la fédération avait recommandé d'inclure les ressources naturelles non renouvelables dans le calcul de la péréquation. Soudainement, la semaine dernière, il a menacé de se retirer du péréquation, même si la chose est totalement impossible. Même si M. Klein est au bord de la retraite, on peut s'attendre à tout de sa part.

Pour calmer le jeu, le ministre fédéral des Finances, James Flaherty, a réitéré que les ressources renouvelables demeureraient exclues. Pour le Québec, cela représente un manque à gagner de l'ordre de 800 millions par année, même si la péréquation était désormais calculée sur la base de la capacité fiscale des dix provinces, comme le recommande également le Conseil de la fédération.

Hier à Gimli, le premier ministre Charest a semblé prendre la chose avec un remarquable détachement. Il est vrai que les négociations ne font que commencer, mais son ministre des Finances, Michel Audet, réclame depuis un an l'inclusion des ressources non renouvelables dans le calcul de la péréquation, à défaut de quoi la lecture de la réalité fiscale canadienne serait nécessairement biaisée.

L'opposition péquiste en a aussitôt conclu que M. Charest venait de sacrifier un deuxième ministre des Finances — après Yves Séguin — et qu'il faisait passer les intérêts de son ami Harper avant ceux du Québec.

Il est vrai que dans le débat sur l'accord du Lac-Meech, M. Charest avait démontré qu'il était très capable de mettre de l'eau dans son vin. Faut-il vraiment s'en étonner? Un fédéralisme lacustre ne peut sans doute être qu'un fédéralisme aquetux.

mdavid@ledevoir.com

Voilà tout ce dont n'avait pas besoin le Parti libéral du Canada. Un de ses candidats au leadership fait l'objet d'une plainte auprès du Directeur général des élections pour avoir supposément contourné les règles de financement en vigueur au Canada. Ce qu'on lui reproche? D'avoir accepté des dons provenant d'adolescents, à hauteur de 5400 \$ par personne. Cette dizaine de jeunes ont en commun une chose: leur père travaille pour la même compagnie, le fabricant pharmaceutique Apotex. Devant la tourmente, l'équipe du candidat a accepté en fin de soirée hier de rembourser ces dons si jamais ils étaient jugés contraires «à l'esprit de la loi».

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Alors qu'il aspire à remplacer Paul Martin à la tête du PLC, l'Ontarien Joe Volpe a recueilli 152 700 \$ pour financer sa campagne. Le hic, c'est que 20 des 29 dons reçus pour totaliser cette somme proviennent de personnes rattachées au fabricant de médicaments génériques Apotex. Il est interdit, en vertu des nouvelles règles électorales de 2004, de recevoir des dons d'entreprises pour les courses au leadership.

Ainsi, quatre membres actuels de la direction d'Apotex et un ancien membre ont donné la limite permise par la loi, soit 5400 \$, de même que trois de leurs épouses et au moins 11 de leurs enfants. (Dans un douzième cas, on ignore si la personne figurant sur la liste d'Elections Canada est l'épouse ou la fille du dirigeant). Tous ont donné la limite permise, pour un total de 108 000 \$, soit 70 % du financement de M. Volpe. Au moins sept de ces personnes seraient encore des adolescents.

La Loi électorale permet à tout citoyen canadien de faire un don sans égard à son âge. Il est toutefois illégal d'utiliser le nom d'une autre personne pour verser plus

d'une fois le montant maximal de 5400 \$. Le député néo-démocrate Pat Martin croit que c'est exactement ce qui s'est produit.

«Il est tout à fait raisonnable de penser que des personnes ont fait transiter de l'argent par le compte de banque de leurs enfants afin de contourner les limites de la Loi électorale, et c'est mon droit et mon devoir en tant que député de tirer la sonnette d'alarme si on le juge nécessaire», a déclaré M. Martin hier.

Le député a été sommé hier par les avocats de M. Volpe de se rétracter. «Vous avez fait des commentaires faux et diffamatoires aux médias à propos de M. Volpe et des contributions à sa campagne au leadership. Vous avez fait ces commentaires malicieusement pour nuire à M. Volpe et à sa campagne», écrit l'avocat Steven Polak. L'avocat réclame de M. Martin qu'il se rétracte et s'excuse dans les 24 heures sans quoi d'autres actions seront prises contre lui. M. Martin s'est excusé à la sortie de la Chambre des communes. Ce n'est pas une fraude, a-t-il précisé, mais une fraude apparente.

Au cours de la journée hier, l'équipe de Joe Volpe faisait valoir qu'il n'était pas question de rembourser quoi que ce soit puisque les dons étaient légaux.



Joe Volpe

Mais tard en soirée, elle a annoncé dans un bref communiqué de presse que l'agent officiel de la campagne analysera tous les dons suspects pour déterminer si, «tout en étant légaux, ils ne contreviennent pas à l'esprit de la Loi électorale du Canada». «Si telle devait être la conclusion, M. Volpe a donné ordre à son agent officiel que ces dons soient retournés à leur donateurs», est-il écrit. «Bien qu'il soit difficile de connaître tous les détails sur un donneur, la campagne Volpe fait tout son possible pour s'assurer que tous les dons respectent la lettre et l'esprit de la loi.»

Tout porte à croire que M. Volpe a été l'objet de pressions internes. Dans les coulisses libérales, on indiquait hier que le candidat «devra faire quelque chose». Plusieurs refusaient de commenter publiquement la situation. Seul le candidat et ex-hockeyeur Ken Dryden avait dit du bout des lèvres mardi qu'il «n'accepterait pas» des dons provenant de personnes aussi jeunes. Le Parti libéral se trouvait dans la situation intenable d'avoir à défendre M. Volpe afin de ne pas s'éclabousser lui-même. C'est Elections Canada qui fait appliquer la Loi électorale, faisait-on valoir au parti, pas le PLC.

«Il incombe aux candidats de faire preuve de droiture pour ce qui est du financement et de leur conduite en général», a expliqué le directeur général, Steven MacKinnon. «Je demande aux candidats de se gouverner et de faire preuve de bonne conduite.»

Selon des journalistes, certains des enfants avaient aussi peu que 12 ou 13 ans. Une photo retrouvée par *Le Devoir* datant de 2000 donne à penser que les trois enfants d'Allen Shechtman, un des généreux donateurs visés et ex-vice-président d'Apotex, auraient aujourd'hui entre 14 et 16 ans, approximativement. Chacun aurait donné 5400 \$, tout comme leur père et leur mère.

Le Devoir

Modernisation de l'État

Des économies d'un milliard

MARTIN OUELLET

Québec — Mise en branle en 2004 par le gouvernement Charest, la «modernisation de l'État» a permis jusqu'à maintenant d'enregistrer des économies de plus d'un milliard de dollars, a soutenu hier la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget.

«À mesure que les années avancent, je suis de plus en plus fière de mon bulletin», s'est félicitée Mme Jérôme-Forget, qui a présenté en conférence de presse à Québec le deuxième rapport d'étape du plan de modernisation 2004-07.

La ministre a précisé que l'allègement des coûts de fonctionnement de l'État, obtenu notamment par la réduction des effectifs de la fonction publique, soulagera les contribuables de dépenses récurrentes de 500 millions de dollars cette année et de 650 millions l'an prochain.

«Si vous prenez les économies de la première année à 150 millions, vous ajoutez la deuxième année à 350 millions et cette année à 500 millions, vous êtes à un milliard. Et l'an prochain, ce sera plus de 1,6 milliard de dollars que nous aurons économisés», a-t-elle expliqué.

Tel que le prévoit le plan de modernisation, le gouvernement n'a remplacé l'an dernier qu'un employé sur deux lors des départs à la retraite.

L'effort, a mentionné Mme Jérôme-Forget, a entraîné une réduction de 1100 postes équivalents à temps complet dans la fonction publique, un nombre s'ajoutant aux 2510 postes équivalents à temps complet supprimés depuis deux ans.

«Après deux ans, 60 % de l'ensemble du plan rendu public en mai 2004 a été réalisé. Les

choses avancent à un bon rythme. L'État québécois est en train de changer profondément», a affirmé la députée de Marguerite-Bourgeoys.

Comme le processus progresse plus rapidement que prévu, le gouvernement a cru bon d'ajouter quelques initiatives à son plan de modernisation.

Ainsi, par le biais de sondages périodiques, l'État entend dorénavant mesurer la satisfaction des citoyens à l'égard des services publics.

Egalement, des groupes de travail seront mis sur pied pour faire «l'examen accéléré» des programmes gouvernementaux afin de cerner les problèmes de fonctionnement et de proposer des solutions.

Durant la dernière campagne électorale, le Parti libéral du Québec (PLQ) avait, par ailleurs, promis un dégraissage en règle du contingent d'organismes publics. A ce jour, 37 organismes sur 188 ont été abolis, mais il s'agissait surtout de structures marginales, obsolètes et sans influence.

Quant à eux, les controversés partenariats public-privé (PPP) se font de plus en plus nombreux.

L'année 2005-06 a donné lieu aux lancements de PPP pour les autoroutes 25 et 30, le nouveau réseau de parcs routiers, le complexe culturel de Montréal, de même que des composantes du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et du Centre universitaire de santé McGill (CUSM).

Un projet de places en centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD) en Montérégie figure aussi à la liste des travaux réalisés en PPP.

Presse canadienne

Faculté de l'éducation permanente
La faculté d'évoluer

Faites connaissance...



avec nos 30 programmes d'études

COMMUNICATION

Communication appliquée
Communication promotionnelle
Français langue seconde pour non-francophones
Journalisme
Localisation
Publicité
Rédaction
Relations publiques
Traduction I et II

ÉTUDES INDIVIDUALISÉES

GESTION

Gestion appliquée à la police et à la sécurité
Gestion des services de santé et des services sociaux
Relations industrielles

INFORMATIQUE — modules

INTERVENTION

Criminologie
Droit
Intervention auprès des jeunes
Intervention en déficience intellectuelle
Petite enfance et famille
Toxicomanies
Violence, victimes et société

SANTÉ

Gérontologie
Santé communautaire
Santé et sécurité du travail
Santé mentale

CAMPUS • CAMPUS RÉGIONAUX • FORMATION À DISTANCE

AUTOMNE 2006

Renseignements
514 343.6090
1 800 363.8876

www.fep.umontreal.ca

Université
de Montréal



Le livre géant • 32 p. — 44,95 \$
Livrets (paquet de 6) • 32 p. — 34,95 \$

Les éditions LA PENSÉE
(514) 848-9042

Sylvie MONETTE

LES COMPTINES
DE MADAME
PIPEAU

En lien avec les livrets de
lecture J'adore le français

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.



Manuels A et B — 19,50 \$ chacun

GUERIN, éditeur
(514) 842-3481

Par un collectif d'auteurs
Directeur de la collection

Yvan RHEAULT

Collection
LÉZARDS
PLASTIQUES

1^{er} cycle approuvé par le MELS
2^e cycle en cours de parachèvement

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

LES ACTUALITÉS

Programme d'économie d'énergie d'Hydro-Québec

Négawatts offre 75 \$ pour récupérer les vieux frigos

Le programme pourrait éventuellement être offert sur l'ensemble du territoire québécois

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

La société Négawatts a lancé hier, dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, un programme de récupération de vieux frigos et de vieux congélateurs afin de stimuler le remplacement de ces appareils énergivores par des plus performants sur le plan énergétique.

Les consommateurs qui voudront se débarrasser d'un vieux appareil recevront un montant de 75 \$.

Le programme financé par Hydro-Québec est un des cinq qui seront mis en branle dans les prochaines semaines à travers le Québec par des entreprises ou des organismes qui ont remporté, comme Négawatts, l'appel d'offres lancé au début de l'année. Cette initiative de la société d'État vise à tester en quelque sorte le marché afin de vérifier dans quelle mesure et à quelles conditions un programme permanent ou plus important pourrait être mis sur pied.

Au Saguenay-Lac Saint-Jean, Négawatts ciblera par divers moyens promotionnels quelque 32 000 foyers afin de récupérer 640 vieux frigos et congélateurs d'ici un an.

Un vieux appareil âgé de 15 à 20 ans coûte en moyenne 110 \$ par année en électricité, explique Patrick Girard, de Négawatts, une société à but non lucratif qui a plusieurs réussites importantes à son crédit. Un appareil de dernière génération, générale-

ment coté Energy Star aux États-Unis, coûtera environ 30 \$ seulement pour une année entière en raison d'une meilleure isolation, d'un moteur et d'un échangeur de chaleur plus performants.

Les consommateurs qui participeront au programme de récupération devraient en somme, explique Patrick Girard, économiser environ 70 \$ par année en électricité en plus de recevoir 75 \$ en échange de leur vieux appareil. Exprimée en énergie, l'économie annuelle devrait atteindre minimalement 710 kWh par appareil.

«Si le projet se déroulait à l'échelle de toute la région, avec cette seule mesure d'efficacité énergétique, nous produirions suffisamment de négawatts [des mégawatts économisés] pour alimenter pendant toute une année l'équivalent de 91 ménages ou, encore, nous économiserions collectivement plus de 125 000 \$», explique Jean Paradis, le président de Négawatts.

Patrick Girard ajoute que tous les CFC des vieux appareils seront récupérés par deux firmes, le Groupe Coddert et Frigo Temp, pour que les molécules des vieux échangeurs de chaleur n'aillent pas endommager la couche d'ozone, «contrairement à ce qui se fait partout ailleurs au Québec», précise-t-il, en faisant allusion à ce qui se passe dans les grands dépotoirs municipaux, où les appareils sont tout simplement écrasés.

Le Devoir

Couillard invite les médecins spécialistes à négocier

NORMAN DELISLE

Québec — Plutôt que de nommer un médiateur, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, demande aux médecins spécialistes de se présenter à la table de négociation.

M. Couillard a toutefois averti les médecins qu'ils devront négocier en tenant compte de la capacité de payer de l'État québécois.

«Nous sommes disposés à négocier de façon intensive, mais dans le cadre de la réalité des finances publiques du Québec», a déclaré hier le ministre de la Santé.

La veille, le Dr Yves Dugré, président du regroupement professionnel qui représente les 8000 médecins spécialistes du Québec, a réclamé l'intervention d'un médiateur dans ses négociations avec le gouvernement, qu'il accuse d'avoir renié ses engagements.

La Fédération des médecins mène aussi une campagne de publicité dans les médias d'information pour défendre ses points de vue et publiciser ses demandes.

Mais cela n'a pas bouleversé le ministre Couillard. Ce dernier n'entend pas puiser dans les fonds



JACQUES NADEAU LE DEVOIR Philippe Couillard

publics pour mener une campagne publicitaire parallèle à celle des médecins spécialistes.

«Je n'ai pas l'intention de faire de surenchère dans des campagnes publiques. Je me contente de ne faire que des déclarations les plus réservées et les plus factuelles possibles», a dit le ministre.

Ce dernier a admis qu'en vertu d'une lettre d'entente signée en 2003, le gouvernement s'était engagé à créer un comité technique pour étudier les différences de rémunération entre les médecins spécialistes québécois

et ceux d'ailleurs au Canada. Mais cette lettre implique que l'écart dans la rémunération doit être reconnu par les deux parties, c'est-à-dire par le gouvernement et par la Fédération des spécialistes.

«La différence serait pensée si elle est reconnue par les deux parties. Mais le gouvernement n'imprime pas de l'argent. Les offres sur la table sont fort généreuses dans le contexte des finances publiques», a commenté le ministre de la Santé.

M. Couillard n'a pas répondu directement aux journalistes qui lui demandaient si une loi spéciale pourrait s'appliquer aux médecins spécialistes en cas de ralentissement de travail.

«Nous surveillons de près le volume d'activités dans les établissements. Les médecins spécialistes ont exprimé que ce n'était pas leur intention de se livrer à ce genre de manœuvre. J'ai donc confiance en leur sens de l'éthique», a affirmé M. Couillard.

Ce dernier était lui-même un médecin spécialisé en neurochirurgie avant son élection à l'Assemblée nationale comme député de Mont-Royal en avril 2003.

Presse canadienne

Téléphone: 514 985-3322
Télécopieur: 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel: petitesannonces@ledevoir.com

AVIS DE DÉCÈS

IMMOBILIER COMMERCIAL, MARCHANDISES, OFFRES D'EMPLOI, PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES, VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

132 CHALET

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

160 OUTREMENT

164 CONDOMINIUMS À LOUER

176 CHALET À LOUER

105 PROPRIÉTÉS À REVENUS

135 TERRAINS

160 ADJ. OUTREMENT - PRÈS HEC

160 CENTRE-VILLE - PRIX RÉDUIT

160 OUTREMENT - métro UdeM

164 À LOUER MT-TREMBLANT

175 MONT-TREMBLANT près de St-Jovite

120 LAURENTIDES

500 PIEDS SUR LE LAC

160 Av. Coolbrook - Métro Snowdon

160 CDN - rd. 8^{ve} Chauffé, 5 élec.

160 OUTREMENT, UdeM

167 MEUBLÉS

192 ON DEMANDE À LOUER

STE-ADÈLE - AUBAINE

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

160 CDN - PRÈS UdeM

160 GARNIER BEAUBIEN

160 PLATEAU - Grand 6 1/2

169 QUÉBEC À LOUER

170 MAISON PAISIBLE

MOTS CROISÉS

Environnement Canada Montréal Prévisions météo

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

171 HORS FRONTIÈRES À LOUER

HORIZONTALEMENT, VERTICALEMENT

La météo en un clin d'œil, Météo Conseil

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

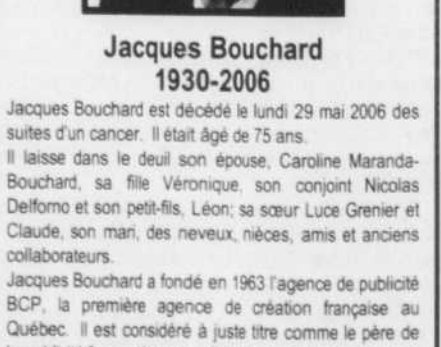


Courtois, Dr Guy 1922-2006

À Montréal, le 31 mai 2006, à l'âge de 84 ans, est décédé le Dr Guy Courtois, époux de feu Dr Annie Courtois (née Verpillot).

Le Dr Guy Courtois a été attaché à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal en tant que professeur titulaire au Département de médecine et directeur du Service de formation médicale continue.

Centre funéraire Côte-des-Neiges Réseau Dignité 4525 chemin de la Côte-des-Neiges



Jacques Bouchard 1930-2006

Jacques Bouchard est décédé le lundi 29 mai 2006 des suites d'un cancer. Il était âgé de 75 ans.

ACTUALITÉS

Élèves souffrant de troubles psychopathologiques

Le ministère de l'Éducation corrigera le tir

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Le ministère de l'Éducation corrigera sa définition d'élève handicapé souffrant de troubles psychopathologiques afin que des enfants malades ne sombrent pas dans un vide administratif, comme il semble que ce soit le cas pour l'école spéciale Marc-Laflamme.

«Le domaine de la psychiatrie est un domaine au jargon qui change énormément, c'est ce qu'on nous dit», a expliqué hier Marie-Claude Lavigne, attachée de presse du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Jean-Marc Fournier. «Ce qu'on nous dit, c'est qu'il est souhaitable d'entreprendre une révision de cette définition [d'élève handicapé souffrant de troubles psychopathologiques]. La schizophrénie pour un enfant de cinq ans, par exemple, ce ne serait tout simplement pas possible.»

Comme nous l'indiquions hier, une trentaine d'enfants jadis étiquetés «code 53» en vertu des définitions du ministère sont en sursis à l'heure actuelle et pourraient perdre leur place à l'école primaire spéciale Marc-Laflamme. Cet établissement mont-réalais accueille notamment des enfants souffrant de troubles psychopathologiques sévères, lesquels se manifestent par des comportements désorganisés avec des épisodes de perturbation grave ou de déformation de la réalité, accompagnés d'hallucinations, de délire ou de troubles émotifs graves avec confusion extrême.

Des pédopsychiatres assurant le suivi médical de ces enfants s'étonnaient de voir le ministère exiger les diagnostics «anciens, voire périmés», liés à sa définition. Les médecins avançaient même que le libellé de la définition était plutôt associé à des pathologies adultes, telle la schizophrénie.

Or, au nom d'une opération de «rationalisation», le ministère de l'Éducation n'accepterait plus que les dossiers correspondant à sa définition, laissant les autres voguer dans le système scolaire régulier.

«Est-ce que le ministre de la Santé ne trouve pas inquiétant qu'un an

après la publication de sa politique de santé mentale, dans laquelle d'ailleurs il adopte comme action prioritaire l'évaluation des problèmes de santé mentale chez les jeunes enfants, ne trouve-t-il pas inquiétant qu'il y ait encore ce type de confusion dans le système d'éducation?», a demandé hier à l'Assemblée nationale Camil Bouchard, critique de l'opposition en matière d'éducation.

En l'absence du ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, a expliqué que le souci du gouvernement est de «s'assurer que l'enfant est au bon endroit», évitant au passage qu'un élève ne portant pas le bon diagnostic ne soit pas à l'école Marc-Laflamme. À l'opposé, «ce serait aussi dommageable pour un enfant d'être à l'école Marc-Laflamme alors qu'il ne devrait pas y être», a indiqué Mme Beauchamp, ajoutant qu'un travail de révision des définitions était entrepris.

Notons toutefois que selon nos informations, l'opération de rationalisation dont nous avons parlé hier ne comportait absolument aucune intention de retoucher les libellés des définitions. Lorsque le ministère de l'Éducation affirme qu'il révisera la définition, il s'agit donc d'un engagement nouveau.

Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a aussi concédé à l'opposition qu'il y avait «beaucoup de retard à rattraper dans le domaine de la santé mentale, notamment la coordination avec les différents réseaux».

La présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) s'est dite «choquée» des conséquences possibles sur les enfants du resserrement de règles administratives. «C'est irresponsable pour le bien-être des enfants», a indiqué Johanne Fortier par voie de communiqué. «C'est de l'abus de bureaucratie que de sacrifier ces enfants pour des considérations financières», a-t-elle ajouté, pointant de nouveau les effets néfastes de l'intégration en classe ordinaire d'enfants éprouvant de sérieuses difficultés lorsqu'elle devient «un dogme».

Le Devoir

Fermeture des centrales au charbon en Ontario

Le Conference Board recommande la prudence

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le Conference Board du Canada estime que l'Ontario devrait y aller plus progressivement dans la mise au rancart de ses centrales thermiques au charbon.

Dans un rapport rendu public hier sur les approches à son avis conflictuelles entre la protection de l'environnement et la sécurité énergétique, le Conference Board s'en prend à l'objectif de la province voisine de fermer ses centrales au charbon d'ici 2009. L'Ontario songe à remplacer ces sources d'électricité par un cocktail de nucléaire, d'éolien et d'hydroélectricité.

Le gouvernement ontarien entend mettre au rancart ses vieilles centrales thermiques pour réduire leur contribution à la fois au smog urbain, aux coûts du système de santé publique et au bilan provincial en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Les centrales thermiques au charbon figurent parmi les principales sources de particules acides et de précurseurs chimiques du smog urbain, en plus de cracher du mercure. Or 60 %

des pluies acides qui frappent le Québec proviennent de l'Ontario et du Midwest américain, en particulier des centrales thermiques, ainsi que 50 % du smog qui frappe une ville comme Montréal.

«Mais, estime l'organisme réputé pour privilégier une vision économique plutôt que sociale, éliminer cette source d'énergie pourrait rendre l'approvisionnement énergétique de la province encore plus incertain que présentement.» Un autre organisme, soit l'Ontario Power Authority, a recommandé aussi d'y aller avec prudence, rappelle le Conference Board, qui soutient lui aussi que la «sécurité d'approvisionnement» doit demeurer la priorité de toute stratégie de remplacement en matière d'énergie.

L'Ontario, ajoute le Conference Board, devrait s'inspirer de la stratégie adoptée par l'Alberta entre 1994 et 2004 ainsi que du rapport d'un groupe de travail ayant planché sur ses problèmes d'approvisionnement.

Pour le Conference Board, l'Ontario doit prendre son temps et ne pas brusquer les choses.

Le Devoir

Procès pour fraude

Guité craignait d'être jugé par des séparatistes

ROLLANDE PARENT

À un procès de Charles Guité, les membres du jury ont amorcé en matinée hier leurs délibérations, sans que l'accusé ait pu toutefois vérifier s'il se trouvait des «séparatistes» parmi eux.

Identifié comme celui qui a inondé le Québec de drapeaux et panneaux aux couleurs canadiennes avant et après le référendum serré de 1995, M. Guité avait demandé au juge Fraser Martin, avant le choix du jury, l'autorisation de poser des questions sur leur penchant politique.

Lui qui porte généralement au revers de son veston une épinglette du drapeau canadien voulait éviter de se retrouver «avec un paquet de séparatistes», avait-il dit.

Le juge Martin avait rejeté cette demande en faisant valoir qu'une telle avenue lui semblait davantage périlleuse que prometteuse.

C'est donc à des jurés dont on ne connaît pas les sympathies politiques que le juge Fraser Martin a fait ressortir hier, avant qu'ils n'amorcent leur réflexion, divers éléments susceptibles de les amener à conclure à la culpabilité de l'accusé. Celui-ci est accusé d'avoir fraudé le gouvernement fédéral à l'occasion de l'attribution de cinq contrats à Jean Brault, de Groupaction.

Parmi ceux-ci: à quatre semaines de sa retraite, Charles Guité a octroyé un contrat à Groupaction de 575 000 \$, dans le bureau même de Jean Brault, à Montréal, sans en aviser son successeur Pierre Tremblay. Cet ultime contrat était quasiment identique à un contrat précédent, et pour la recherche demandée et pour le montant en jeu. C'est d'ailleurs la secrétaire de M. Brault qui avait été chargée de l'écrire.

Durant cette période, en août 1999, il a été démontré que M. Guité ne se présentait que très rarement à son bureau d'Ottawa, tout occupé qu'il était à épuiser sa banque de temps accumulé.

Ex-haut fonctionnaire au ministère fédéral des Travaux publics, âgé de 62 ans, est accusé d'avoir commis une fraude totalisant 1,2 million de dollars.

Le juge Fraser Martin a invité les jurés à ne pas tenir pour acquise la culpabilité de Jean Brault, co-accusé de Charles Guité, même si celui-ci a reconnu sa culpabilité et a été envoyé en prison. À la lumière de la preuve, les jurés doivent déterminer si le président de la firme Groupaction a bel et bien «commis» une fraude et évaluer par la suite si Charles Guité l'a aidé en cela, «par ses actions ou encore par ses omissions».

Utilisant une analogie, le juge a indiqué que celui qui facilite la fuite de quelqu'un qui vient de com-

mettre un vol de banque est aussi coupable que lui.

Les jurés peuvent emprunter une autre voie: se demander si Charles Guité a commis des fraudes par sa façon d'agir dans l'attribution des contrats, le paiement des factures et son évaluation du travail commandé, a indiqué le magistrat.

«La Couronne n'avait pas à prouver qu'il y avait une entente entre les deux [Guité et Brault] pour frauder. La façon de faire de M. Guité a pu faciliter la commission de la fraude», a fait remarquer le magistrat.

Sur plusieurs éléments, le juge a avancé qu'il sera aisé de juger de la solidité de la preuve, par exemple que les heures de travail facturées par plusieurs employés de Groupaction n'ont pas été accomplies, que la valeur de certains contrats a été ajustée à la hausse sans justification.

«Est-ce que ces éléments impliquent M. Guité? a demandé le juge. Je crois que vous n'aurez aucune difficulté à en arriver à une conclusion.»

«Il est raisonnable de conclure qu'une personne sobre et saine d'esprit avait l'intention de faire ce qu'elle a fait», a commenté le juge.

Il a rappelé que trois témoins, des subalternes de M. Guité à Travaux publics Canada, ont dit que M. Guité était le seul maître à bord en ce qui a trait à la gestion des contrats et au paiement des factures.

Pas d'avocat

Par ailleurs, même si M. Guité a renoncé à recourir aux services d'un avocat pour des raisons d'argent, a-t-il dit, sa retraite est plutôt dorée. Depuis août 1999, il reçoit quelque 70 000 \$ par an de prestations de retraite, auxquelles se sont rapidement ajoutées diverses sommes en provenance d'agences et d'individus avec qui il avait transigé à titre de responsable du programme fédéral des commandites.

Comme l'ont démontré les travaux de la commission Gomery, par le biais de sa compagnie Oro Communication, M. Guité a reçu de l'argent pour des services pas toujours clairement établis.

Il en a eu d'«Information Essentielle», une firme de Robert-Guy Scully, de Groupaction, de Serdy Vidéo, de Compass, de Vickers & Benson, de Jean Brault, de Claude Boulay (Everest), de Jean Lafleur, en plus d'un contrat de deux ans, de 190 000 \$, de l'Institut canadien de la publicité.

Charles Guité risque gros ces jours-ci. La peine maximale pour chaque chef de fraude est de 14 ans.

Presse canadienne



Charles Guité risque 14 ans de prison s'il est reconnu coupable de fraude

Oui

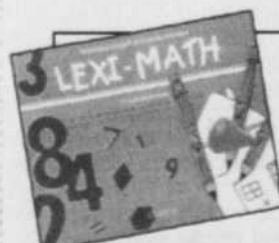
Non

Vous voulez économiser
20 \$?
Vous avez le choix.

Économisez 20 \$ sur un vol aller-retour en choisissant notre bas tarif Tango, en n'apportant qu'un bagage de cabine (qui répond à nos normes) et en n'effectuant aucune modification à votre itinéraire. Avec le Rabais Go, voyagez à votre façon.

Rabais Go offert seulement sur

aircanada.com



Geneviève LANGLOIS
Suzanne HERVIEUX

LEXI-MATH

Pour expliciter les termes du langage mathématique employés par les élèves du 2^e cycle du primaire.

80 pages - 12,95 \$

GUERIN, éditeur inc.
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

É D I T O R I A L

Un homme et son sénat

À écouter le premier ministre Stephen Harper, la réforme du Sénat tient de la traversée du jardin de roses. Un pas après l'autre, en se prévalant jusqu'à la limite des pouvoirs du premier ministre, le Canada se bricolera un nouveau sénat sans avoir à subir les affres des débats constitutionnels. La tactique fait toutefois l'impasse sur un obstacle de taille: le respect de l'esprit même du fédéralisme.

Le projet de loi déposé mercredi par le gouvernement conservateur afin de limiter la durée des mandats des sénateurs soulève certes des débats d'exégètes: touche-t-on ici à une des caractéristiques essentielles du Sénat telles que protégées par la Constitution? La question est toutefois moins fondamentale que ce dont elle est le prétexte: la mise en place d'un «sénat élu, efficace et équitable», promis dans le programme du Parti conservateur (duquel, il faut le souligner, le premier ministre Harper n'a toujours pas dérogé).

La proposition est lourde de sens tant elle met en cause les engagements pris à l'origine de la Confédération et la structure de nos institutions, l'originalité canadienne étant de plus en plus occultée au profit d'une imitation du modèle américain. Les débats houleux autour de l'accord de Charlottetown, il y a près de 15 ans, auront d'ailleurs fait voir les pièges et les conséquences, particulièrement douteuses pour le Québec, de réformer le Sénat.



Josée Boileau

M. Harper s'approche pourtant avec une incroyable légèreté de ce baril de poudre. Dans une entrevue accordée au *Globe and Mail* de Toronto et publiée hier, il faisait valoir avec aplomb que le gouvernement fédéral, par son seul dessein, a le pouvoir de créer un sénat élu. Tant mieux si les provinces veulent s'associer au processus électoral que M. Harper souhaite instaurer, mais dans le cas contraire, il s'en passera sans peine.

En théorie, la chose est tout à fait possible: la nomination des sénateurs est une prérogative du premier ministre. Pourquoi celui-ci ne pourrait-il pas prendre le pouls de la population avant d'arrêter son choix? La Constitution est respectée si, en définitive, le premier ministre reste celui qui avale le processus.

Le respect de la Constitution va toutefois au-delà de sa lecture littérale, et la manœuvre de M. Harper, qui traite le Sénat comme sa chose, consiste à faire indirectement ce qu'il n'ose pas faire directement: une réforme constitutionnelle qui obligerait à s'asseoir avec les provinces. C'est un mépris des institutions comme des composantes de cette fédération.

L'affaire est particulièrement choquante quand ce premier ministre, minoritaire, sait pertinemment que le Québec s'oppose à un sénat élu, que le premier ministre de l'Ontario en a réclamé l'abolition et que ceux de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique et du Manitoba privilégieraient aussi la fin de l'institution. Elle l'est d'autant plus si on tient compte de l'économie générale de notre système parlementaire. Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, Benoît Pelletier, l'a bien résumé début mai: un Sénat élu «changerait considérablement le rapport entre le Sénat et la Chambre des communes». Comment gouverner entre «deux chambres qui, chacune, revendiqueraient leur propre légitimité démocratique»? C'est une question parmi d'autres.

L'accord de Charlottetown, qui proposait un Sénat élu dans les provinces qui le souhaitaient, s'était bâti sur une charpente qui entendait rééquilibrer l'enceinte parlementaire. Il le faisait fort mal, dans la confusion et une perte éhontée de représentativité pour le Québec, mais il était au moins le résultat de concessions entre Ottawa et les provinces.

Avec M. Harper, on n'en est même plus là. L'homme règne, jouant habilement de la faiblesse de ses adversaires — le Sénat laissant indifférents bloquistes et néo-démocrates tout en divisant des libéraux dorénavant sans gouvernail — et de la crainte morbide des provinces de renouer avec les drames constitutionnels. Est-ce là le chantre d'un fédéralisme d'ouverture ou le maître des illusions?

Le bluff de Blair

Avant qu'il ne mène les troupes travaillistes lors des législatives tenues l'an dernier, Tony Blair s'était engagé, advenant une victoire, à poser le tablier en cours de mandat au profit de Gordon Brown, le populaire ministre des Finances. Blair ayant remporté son pari, qu'en est-il de sa promesse? Depuis plusieurs mois maintenant, il joue avec constance l'air du «partira, partira pas».

Évidemment, cette attitude agace. On peut même avancer qu'elle agace énormément. Et Brown plus que tout autre. Il faut le comprendre, cela fait au moins dix ans que Blair le roule dans la farine. Enfin... Dix ans que le jeune ministre en titre assure qu'il lui cédera les clés du 10 Downing Street. Bon, toujours est-il que ces jours-ci, Blair s'affiche plus enclin à terminer son troisième mandat. À preuve, le récent ménage effectué au sein de son cabinet.



Serge Truffaut

Il a profité, c'est le cas de le dire, des récents scandales — libération d'un millier de délinquants et criminels, vente de titres de noblesse, etc. — qui ont terni la réputation de son gouvernement pour remplacer certains ministres par des fidèles parmi les fidèles. Brown a été confirmé aux Finances. Mais il est plus isolé aujourd'hui qu'il y a un mois.

Il est plus isolé et surtout plus impatient. D'où la multiplication récente d'appels au changement. CQFD: il serait temps, dit Brown en substance, que Blair aille s'occuper à temps plein de son jardin. Pour l'argentier du royaume, le problème, c'est qu'il est peut-être trop tard. En effet, l'humour de l'électorat ne lui est pas propice.

À lire les sondages, les Britanniques seraient plutôt prêts à élire les conservateurs que les travaillistes si ceux-ci étaient dirigés par Brown. Les premiers, il faut le souligner, connaissent un regain de popularité depuis que le jeune (39 ans) Dave Cameron est leur chef. Lors de récentes municipales, les héritiers de Thatcher et de John Major ont fait une percée aussi vaste que remarquable.

Paradoxalement, si les Britanniques, toujours selon les sondages, estiment Brown plus honnête et plus compétent que Blair, ils le voient mal occuper le siège de premier ministre. Plus précisément, ils veulent que Brown reste à son poste. La raison? L'économie étant la préoccupation numéro un des gens, ceux-ci veulent que Brown reste le maître d'œuvre en la matière puisqu'il a accompli du très bon boulot. Bref, il est en quelque sorte victime de son succès.

Pour les Européens, ceux qui veulent une Union plus forte, plus politique, le rejet de Brown comme premier ministre est une aubaine, une bonne nouvelle. On se rappellera qu'au sein du gouvernement Blair, Brown était le chef de file du camp regroupant les eurosceptiques. Pour lui, l'Europe doit être réduite à une zone de libre-échange. Point. Là-dessus, il est si convaincu de son fait qu'il a décidé que son pays ne se joindrait pas à la zone euro. Fire, il pense que le débat sur la question devrait être remis d'une génération. Comme quoi Gordon Brown est très économiste et bien peu politique.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Un rêve qui dure

Le SPQ libre à raison, les années Bouchard ont été un désastre pour le Parti québécois. Sauf qu'avec le recul, je me rends compte que ce désastre était annoncé depuis le soir du 30 octobre 1995. Le PQ est mort ce soir-là. Le ciment qui tenait la coalition qu'était le parti de René Lévesque s'est mis à craquer. On a senti que le rêve qui avait insufflé la vie au PQ s'éteignait. On l'a senti mais on ne se l'est pas avoué. À partir de là, de cette brisure, les événements se sont enchaînés selon une logique implacable. Appelons cela la logique d'une débandade tranquille. C'était dans l'ordre des choses que, par la suite, le PQ rate tous ses rendez-vous avec ses virages à droite qui portaient en eux le rejet d'une sensibilité autre et l'adhésion moutonnaire à l'idéologie du conquérant. C'était même prévisible que le peuple ne s'offusque pas de la Loi sur la clarté. Perdre un deuxième référendum, ça vient vous souffler cruellement à l'oreille que vous êtes de la famille des perdants. Aujourd'hui, Montréal s'anglicise, mais cette fois-ci, ce n'est pas comme à l'époque de «Ne touchez pas à la loi 101». Non, cette fois-ci, on se tait. Comme si on avait eu tort. Le cœur n'y est plus. L'élection d'André Boisclair s'inscrit dans cette logique sans faille: le PQ est devenu un parti d'image sans contenu. Un parti de souverainistes velléitaires de plus en plus mal à l'aise avec la volonté franchement indépendantiste et les valeurs de gauche.

Bâtir un pays répond à une volonté profonde, à un désir fort de faire les choses selon une sensibilité originale, particulière. Le rêve sous-jacent au projet d'un pays francophone en Amérique était celui d'une société juste et généreuse, plus près des valeurs du cœur que les autres sociétés en général en Amérique du Nord. Ce rêve a quitté le navire souverainiste. Ce rêve porte toutefois une énergie qui ne meurt pas. Si elle est canalisée quelque part, c'est sans doute du côté de Québec solide. Sans y adhérer, j'observe ce parti avec fascination. Je crois qu'il est beaucoup plus qu'un groupuscule de gauchistes insatisfaits et d'idéalistes naïfs. Il semble porter le projet nécessaire, légitime et réalisable d'une société à l'image de ce que nous sommes.

Benoît LeBlanc
Brossard, le 30 mai 2006

De la nécessité de l'enseignement de la philo

À l'époque mercantile qui est la nôtre, il est de bon ton de s'interroger sur l'utilité marginale de l'enseignement de la philosophie par rapport à d'autres matières scolaires de nature plus utilitaire. Il convient tout d'abord de rappeler qu'étymologiquement, la philosophie se définit comme la recherche de la sagesse, elle-même comprise comme une meilleure connaissance de soi et du monde dans lequel nous vivons.

Elle balise le cheminement millénaire de la pensée humaine dans l'élaboration d'une vision du monde adéquate capable d'expliquer notre univers ainsi que notre présence dans celui-ci. L'élargissement de la conscience qu'elle procure constitue un préalable essentiel au progrès, s'il en est, de la civilisation. Les découvertes de la science moderne dans les domaines de la physique, de la biologie, de l'astronomie et de l'informatique contribuent d'ailleurs de façon significative à cet élargissement. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Il faut bien reconnaître que tous ne jouissent pas des mêmes dispositions pour la philosophie. Malgré cela, il me paraît essentiel que tous soient au moins sensibilisés à l'histoire de la pensée et du savoir humain. L'enseignement de la philosophie à tous les niveaux peut indéniablement répondre à ce besoin. Il s'agit là du fondement de toute culture véritablement humaniste durable et en harmonie avec son habitat terrestre.

Jacques Robin
Gatineau, le 30 mai 2006

Deux poids, deux mesures

On s'en souviendra, le gala des Jutra 2006 a été marqué par le raz-de-marée *C.R.A.Z.Y.* Mais se souvient-on du film qui a reçu le Jutra du meilleur documentaire? Se souvient-on même que deux films se sont partagé ce Jutra? Charles Binamé et Sylvie Groulx ont reçu *ex æquo* un Jutra pour le meilleur documentaire.

Certains se souviendront peut-être que Sylvie Groulx, réalisatrice de *La Classe de madame Lise*, avait profité de la tribune qui lui était donnée ce soir-là pour déplorer le fait que Radio-Canada ne

diffuserait le film qu'en version écourtée. En effet, le télédiffuseur loge le cinéma documentaire à l'enseigne de l'information, dans des cases horaires d'une heure, alors que le documentaire de long métrage se trouve du côté du cinéma parce qu'il développe des histoires et des personnages et que cela demande du temps pour leur apporter une profondeur. Radio-Canada est en partie tributaire des commanditaires et ne semble par ailleurs pas croire en la capacité d'écoute du public. Ainsi, *La Classe de madame Lise* sera diffusé dimanche dans une version de 45 minutes alors que le film original en fait le double.

Nous entendons ces jours-ci sur les ondes du télédiffuseur des messages annonçant la présentation du film et mettant l'accent sur le fait qu'il a reçu un prix Jutra. Nous nous réjouissons de voir un documentaire diffusé à une heure de grande écoute et bénéficier d'une promotion solide. Mais voilà: le film qui sera diffusé dimanche n'est pas celui qui a été vu par le public en salle ni par les gens qui ont attribué le Jutra du meilleur documentaire à ce film. Pourtant, le diffuseur appuie sa promotion sur le prix Jutra.

Dans d'autres industries, ça s'appelle de la publicité mensongère! Radio-Canada, dans certaines de ses émissions d'affaires publiques, dénonce d'ailleurs ce type de dupé!

Par ailleurs, nous constatons encore une fois qu'un télédiffuseur ne mentionne pas le nom de la réalisatrice en faisant la promotion de son film. Pour toute justification, on évoque le manque d'espace ou la pratique. Est-il vraiment plus long d'indiquer «Prix Jutra du meilleur documentaire» ou «Sylvie Groulx»?

La littérature étant un art plus «ancien», la tradition de nommer l'auteur d'un ouvrage lorsqu'on en parle n'est jamais remise en cause. Même un roman «alimentaire» est signé, d'un pseudonyme au besoin. Toute l'industrie autour de la littérature s'appuie sur le nom de l'auteur alors qu'au cinéma et à la télévision, on omet souvent d'associer le réalisateur à son œuvre, du moins chez nous! Peut-on imaginer un éditeur demandant à un romancier de couper son roman de moitié sous prétexte que cela attirera un plus grand nombre de lecteurs?

Lise Lachapelle
Association des réalisateurs et réalisatrices
Le 30 mai 2006

LIBRE OPINION

L'héritage de Françoise Labbé

SERGE GAUTHIER
Président de la Société d'histoire de
Charlevoix

Asses, c'est assez! Cela suffit de lire dans *Le Devoir* que les administrateurs du Centre d'art de Baie-Saint-Paul seraient «régionalistes» alors qu'il y aurait des créateurs surgis d'ailleurs — et notamment du Plateau Mont-Royal — qui auraient une certaine approche internationaliste. Je crois qu'il y a ici une façon fort simpliste de percevoir le milieu régional et aussi, sans doute, une sorte d'emprise presque extérieure au milieu, qui semble vouloir posséder à elle seule le sens à donner et la définition concrète du Symposium et du Centre d'exposition de Baie-Saint-Paul.

Ce fait nous porte à croire que l'actuelle direction du Centre d'art n'a pas tous les torts et que son intervention au sujet des risques de morcellement de la direction de cette institution était justifiée.

Bien sûr, il y avait des conséquences à vouloir préserver l'héritage de Françoise Labbé et son travail de pionnière au Centre d'art de Baie-Saint-Paul, mais qui avait vraiment avantage à souhaiter changer une approche qui avait fait ses preuves? Des gens qui avaient surtout à cœur leur carrière personnelle et bien peu l'intérêt régional ou celui de Baie-Saint-Paul? La bisbille actuelle ne provient pas des ad-

ministrateurs actuels du Centre d'art mais d'un geste maladroite de responsables du Centre d'exposition (aujourd'hui démissionnaires) visant à morceler la direction d'une institution qui affichait une réussite exemplaire. Voilà la source du malaise et aussi la cause de ses suites fâcheuses.

La culture de l'autre

Pour vous faire part d'une expérience personnelle peut-être éclairante ici, j'entends encore Chantale Boulanger, directrice démissionnaire du Centre d'exposition de Baie-Saint-Paul, justifier son refus de vendre notre *Revue d'histoire de Charlevoix* à la boutique du Centre d'art par le côté régionaliste de la parution et lui préférer des publications montrealaises. Pourtant, il existe des créateurs et des artistes qui ont droit de cité dans Charlevoix, et leur production n'est pas moindre parce qu'elle n'est pas de Montréal.

D'ailleurs, le Centre d'art de Baie-Saint-Paul servirait bien les artistes de la région à l'époque de Françoise Labbé, pourquoi a-t-il fallu défaire cela? Pour favoriser des artistes d'ailleurs? J'espère que non...

Cette campagne contre les administrateurs actuels du Centre d'art n'est qu'une autre illustration de cette «culture de l'autre» qui sévit en ce qui a trait à Charlevoix, qui consiste à dénigrer notre milieu, le plus souvent soumis au bon désir de gens extérieurs à la région. Char-

levoix a toujours été accueillant pour les autres et, ici, être régionaliste n'est pas un défaut; d'ailleurs, les gens de Montréal sont les premiers à prêcher pour leur paroisse dans ce dossier, et certains salivent déjà à l'idée que le Symposium de Baie-Saint-Paul puisse disparaître. Peut-être pour le remplacer par une autre activité estivale dans un Montréal déjà débordant de festivals subventionnés qui réduisent d'autant l'activité touristique de nos régions, où de pareils événements dépendants des subsides de l'État n'existent presque pas?

Gens de Baie-Saint-Paul et de Charlevoix, il est temps de vous réveiller: je crois qu'on est peut-être en train de vous jouer un vilain tour en cherchant à vous déposséder sous prétexte de sauver vos événements artistiques.

Nous avons publié une *Revue d'histoire de Charlevoix* au sujet de Françoise Labbé et son œuvre en 2003. Nous invitons les intéressés à lire ce document où on voit qu'à travers son engagement profond envers sa région, Mme Labbé a voulu construire une œuvre nationale et internationale à Baie-Saint-Paul. Mais pas sans l'appui des gens du milieu et avec le respect de ce qu'ils sont vraiment. Nul doute que les administrateurs actuels du Centre d'art poursuivent cette tâche. Il serait temps de les laisser agir sans les entraver dans leur démarche par des critiques incessantes et la plupart du temps injustifiées.

IDÉES

Le 21 mai en Suisse

Un référendum occulté

PATRICE GARANT

Professeure émérite à l'Université Laval

Le dimanche 21 mai n'est pas passé inaperçu pour ceux qui s'intéressent à l'évolution du fédéralisme. D'un côté, le référendum au Monténégro, où les indépendantistes l'ont remporté par une majorité de 55,5 %, marque la fin de la fédération yougoslave déjà gravement amputée depuis les années 90 par la sécession de la Slovaquie, de la Croatie, de la Bosnie et de la Macédoine.

On doit dire que depuis trois ans, l'arrangement avec la Serbie en faisait en quelque sorte une fédération en sursis. Par ailleurs, le contexte dans lequel ont évolué les relations entre les membres de cette fédération est tellement différent du contexte de la fédération canadienne que tout rapprochement est de peu d'utilité.

Certains se sont demandé si, du Monténégro, un vent d'indépendance était en train de se lever qui stimulerait des peuples comme les Catalans ou les Basques, qui ont suivi de près les événements de dimanche dernier. Javier Solana, ministre des Relations extérieures de l'Union européenne, a répondu qu'il ne s'agit d'un précédent pour personne; ceux qui comparent la situation de la Catalogne et du Pays basque avec le Monténégro «souffrent de delirium tremens».

On pourrait en dire autant de ceux qui comparent le Québec au Monténégro. Toutefois, on peut retenir trois choses du référendum du 21 mai: 1- la question était claire; 2- la réponse, soit les 55 % de voix et plus suggérés par l'Union européenne, était significative; 3- tout s'est déroulé de façon démocratique et civilisée... ce qui, dans les Balkans, est prometteur.

Quant aux raisons profondes qui ont poussé les Monténégrins à se séparer de la Serbie, elles paraissent radicalement différentes de celles qui justifieraient les Québécois de se retirer du Canada.

La Suisse, un cas plus instructif

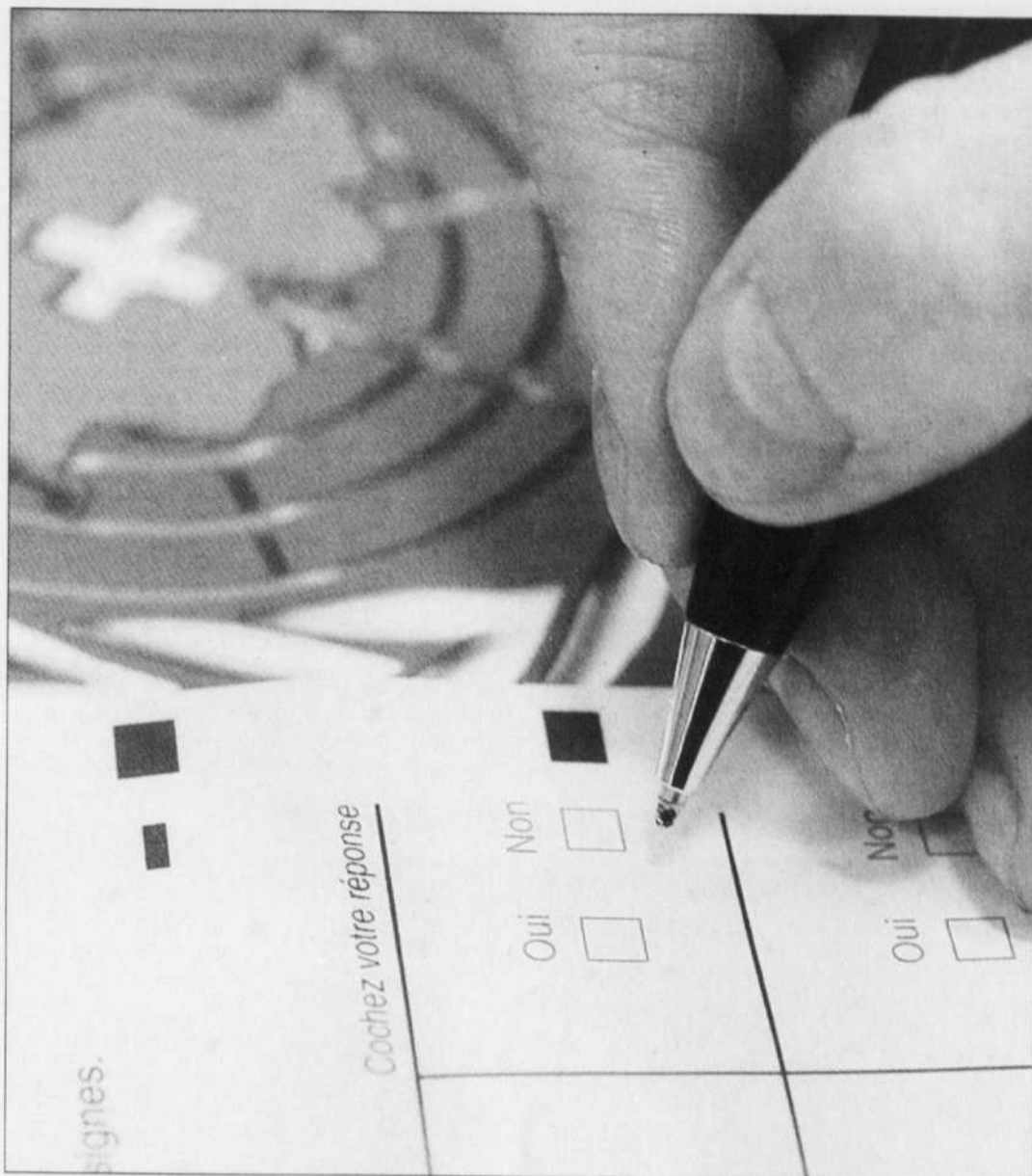
L'autre référendum dont on a peu parlé s'est déroulé en Suisse et nous paraît d'un plus grand intérêt pour l'évolution du fédéralisme, d'autant plus que les rapprochements des fédérations suisse et canadienne sont très instructifs sur les plans politique, économique et culturel.

Le 21 mai, les Suisses ont approuvé par une majorité de 86 %, et ce, dans les 26 cantons, une modification à la Constitution qui vise à renforcer l'harmonisation des compétences en matière d'éducation et de formation entre les cantons et la Confédération ainsi qu'à permettre à cette dernière d'intervenir directement dans les cas d'échec de la concertation inter-cantonale ou fédérale-cantonale.

Le nouveau texte renforce la présence de la Confédération (le fédéral) en matière d'enseignement universitaire mais surtout de formation professionnelle. Les cantons conservent leur compétence de base en matière d'enseignement, du primaire à l'université (les dix grandes universités cantonales). Le fédéral conserve sa compétence constitutionnelle en matière de recherche scientifique et de financement des universités, bien encadrée par une loi fédérale sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles (1999).

Le pouvoir fédéral de dépenser ne scandalise personne dans ce pays: il existe même en Suisse un secrétariat (fédéral) d'État à l'éducation et à la recherche et d'autres institutions ou mécanismes de concertation et de collaboration entre les cantons et la Confédération.

La réforme constitutionnelle de 2006 consolide une accentuation du fédéralisme coopératif dans un esprit qu'on a qualifié de «pragmatique». Il s'agit d'un fédéralisme d'ouverture, souple, qui n'a pas peur de son ombre; les francophones, qui représentent 20,4 % de la population, ne semblent pas craindre d'être écrasés ou assimilés à la majorité allemande



MARTIAL TREZZINI AGENCE FRANCE-PRESSE

(63,7 %). Cela contraste avec la tendance assez marquée au Québec à concevoir le partage des compétences en matière d'enseignement supérieur et de recherche comme un compartiment étanche (*water-tight compartment*, selon l'expression du Conseil privé en 1937) et à dénoncer le pouvoir fédéral de dépenser comme une menace à l'intégrité de la culture québécoise (voir les deux articles de Michel Seymour et Guy Rocher sur «*État canadien dans les universités québécoises*», *Le Devoir* les 20 et 21 avril 2006). Il s'agit de deux de nos vaches sacrées...

Le pouvoir fédéral de dépenser

Les textes constitutionnels canadiens ne traitent pas explicitement ni du pouvoir fédéral de dépenser ni des compétences en matière d'enseignement supérieur ou de recherche scientifique. Quant au pouvoir de dépenser, il se fonde sur une pratique constitutionnelle vieille de 139 ans, ponctuée de nombreux textes législatifs, dont les premiers se retrouvent dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ou d'accords fédéral-provinciaux. La Cour suprême ne l'a d'ailleurs jamais désavoué. Dès 1865, les pères de la Confédération canadienne l'ont considérée comme naturelle.

Le pouvoir fédéral de dépenser est l'instrument par excellence de la redistribution de la richesse, une des raisons d'être du fédéralisme.

Pour ce qui est de la compétence exclusive en matière d'éducation énoncée à l'article 93 de la Constitution de 1867, l'ensemble de la jurisprudence l'a considéré, sauf dans un arrêt, comme se rap-

portant surtout aux niveaux primaire et secondaire. Au surplus, il n'a jamais été question de recherche scientifique.

La présence du fédéral, par la péréquation et ses nombreux programmes, dans les universités et la recherche scientifique constitue-t-elle une impasse dont il faudrait se sortir? En quoi les universités francophones en Suisse sont-elles moins performantes et moins «culturellement francophones» parce qu'elles sont largement financées par la Confédération, en concertation avec les cantons?

Tout comme en Suisse, le moins que l'on puisse dire, c'est que la compétence constitutionnelle globale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique est une compétence effectivement partagée; la Constitution incite à la concertation, rien de plus, rien de moins!

À ceux qui craignent que la participation des universités du Québec à l'effort pancanadien de développement des universités et de la recherche scientifique ne conduise à l'assimilation, on doit répondre que depuis que le fédéral participe à ce développement, jamais les universités québécoises n'ont cessé de progresser et de rayonner. La participation de nos universités à l'aventure canadienne a été bénéfique tant sur le plan financier que sur le plan culturel.

Il y a 50 ans, en 1956, faisait rage la bataille des «octrois fédéraux aux universités» (consultez *Cité libre* et *Le Devoir* de l'époque). Si elle avait été gagnée par les autonomistes à la Duplessis, où en seraient nos universités et la recherche scientifique au Québec en 2006? On peut se le demander.

La réforme de l'éducation

Un ensemble de changements nécessaire

ROBERT BISAILLON

Ancien sous-ministre de l'Éducation du Québec et coprésident des États généraux sur l'éducation en 1995-96

En manchette du *Téléjournal* de Radio-Canada, le samedi 27 mai dernier, on annonçait ceci: «La réforme scolaire est un échec, estime son principal concepteur, Robert Bisailon.» Le reportage qui suivait était une composition faite à partir d'extraits d'une conférence prononcée devant les délégués au congrès de la Fédération des comités de parents du Québec et d'une entrevue accordée à la journaliste Cathy Senay, qui portait notamment sur les bulletins.

Lors de cette entrevue, j'ai effectivement mentionné à Mme Senay que l'accusation actuellement mise sur les bulletins ne devait pas faire perdre de vue les objectifs fondamentaux de la réforme. Or rien dans le texte de ma conférence ni dans l'entrevue accordée à Mme Senay ne permettait de conclure que j'estimais que la réforme de l'éducation était un échec. Ces propos sont même contraires à mes convictions.

Des réalisations

Depuis l'hiver 2006, j'ai prononcé plusieurs conférences ayant rejoint plus de 1500 personnes provenant du milieu scolaire ou concerné par celui-ci (personnel enseignant, personnel professionnel, directions d'écoles, directions générales des commissions scolaires, commissaires et parents). Lors de ces conférences, j'ai souvent rappelé le chemin parcouru depuis la tenue des États généraux et l'implantation du programme de formation au primaire, en septembre 2000.

Parmi les réalisations structurantes issues de la réforme de l'éducation, mentionnons celles-ci: la mise en place de la maternelle à plein temps; l'instauration de services de garde en milieu scolaire; une réduction substantielle du nombre d'élèves par classe à l'éducation préscolaire et au premier cycle du primaire; une délégation accrue des pouvoirs aux écoles et une plus grande place faite aux parents par le truchement des conseils d'établissement; une stratégie d'intervention pour l'école montréalaise; une stratégie d'intervention dans les écoles secondaires dans les milieux défavorisés; l'instauration de plusieurs politiques telles la politique d'adaptation scolaire, la politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle ainsi que la politique d'éducation des adultes et de formation continue; l'entrée en vigueur d'un nouveau régime pédagogique qui favorise un cheminement personnalisé des élèves au secondaire.

Sur le plan pédagogique, la réforme aura permis de revoir le contenu des programmes de formation au primaire et au secondaire. Ces programmes, qui font couler tant d'encre, tiennent compte de nombreuses recherches ayant documenté la nature et les processus de l'apprentissage. On sait qu'un enfant apprend lorsqu'il est capable d'utiliser ses connaissances et de choisir des stratégies appropriées dans diverses situations (par exemple: écrire un texte ou résoudre un problème). C'est le genre de compétence que l'école doit aider à développer et qui ne peut se faire sans acquisition de connaissances. Il n'y a donc aucune opposition à faire entre connaissances et compétences, bien au contraire. Il s'agit même d'un véritable rehaussement des exigences en matière d'enseignement.

Formation boycottée

Tous ces changements ont été conçus et implantés grâce à la collaboration de milliers d'intervenants provenant de tout le réseau de l'éducation. Je considère qu'il ne s'agit pas d'un échec mais d'un travail considérable, réalisé en un temps relativement court.

Évidemment, une réforme d'une telle envergure et touchant un si grand nombre de milieux ne peut se faire sans rencontrer quelques difficultés. Comme les changements de pratiques s'installent en plusieurs années, la formation du personnel doit être au rendez-vous.

Or il est dommage que les activités de formation, dès le début de l'implantation du programme de formation au primaire, aient été boycottées par les syndicats d'enseignants, qui ont utilisé ce moyen de pression pour des fins de négociation de convention collective. Cette formation aurait sans doute amélioré la compréhension des changements introduits en éducation et contribué à contrer les messages contradictoires et erronés parfois véhiculés dans les milieux.

Malgré tout, on ne saurait prétendre que la formation n'a pas été disponible. Cependant, il faut insister sur la nécessité d'une formation continue, condition indispensable à une professionnalisation des interventions.

Dans tous les milieux que j'ai rencontrés, même malgré l'ampleur des défis, j'ai pu constater une forte adhésion aux orientations de la réforme, un véritable engagement et des pratiques novatrices pour soutenir la réussite des élèves. Aussi, je suis toujours convaincu de la nécessité de poursuivre les changements nécessaires en éducation et je continue d'appuyer toutes les personnes qui travaillent quotidiennement à améliorer l'école.



Norman Spector

Harper et les journalistes

Stephen Harper était à Victoria vendredi dernier et mes concitoyens ont fièrement relevé que c'était la première fois en 13 ans qu'un premier ministre du Canada livrait un discours devant leur chambre de commerce. Même si M. Harper en a profité pour faire deux annonces sur la réforme de nos institutions parlementaires, à mon avis, la plupart des journalistes avaient plutôt été attirés ici par la perspective d'une conférence de presse après les discours.

À Vancouver, le jour précédent, sa conférence de presse avait largement été dominée par des questions portant sur sa querelle avec la tribune parlementaire. À Victoria, en revanche, tout s'est déroulé sans problème car, depuis 25 ans ici, les premiers ministres, toutes formations politiques confondues, ont pu choisir les journalistes qui poseraient des questions à leurs conférences de presse.

Après que tous les journalistes qui s'étaient inscrits eurent posé leurs questions et que M. Harper eut répondu à la plupart d'entre elles, je me suis assis avec lui pendant environ une demi-heure. Comme je ne l'avais pas vu depuis les dernières élections fédérales, j'avais beaucoup de questions à lui poser. Cependant, j'ai veillé à réserver quelques minutes de notre entretien pour discuter de sa brouille avec la tribune parlementaire.

Alors que certains observateurs voient dans ce conflit une tactique visant à renforcer la base électorale conservatrice, M. Harper m'a plutôt semblé en éprouver quelques regrets. Cela étant, je n'ai vu aucun signe chez lui pouvant indiquer qu'il serait disposé à capituler. Le premier ministre estime qu'il avait déjà perdu le contrôle de ses relations avec les médias pendant la dernière semaine de la campagne électorale de 2004 et est déterminé à faire en sorte que cette situation ne se reproduise plus.

Je ne crois pas que M. Harper pense que la tribune parlementaire est pleine de partisans libéraux. En effet, quand il a dit, la semaine dernière, qu'un premier ministre libéral n'aurait pas connu les mêmes difficultés avec les journalistes, j'ai tout de suite compris qu'il faisait référence au fait que ces mêmes journalistes avaient accepté d'inscrire leur nom sur une liste lorsqu'ils avaient couvert la campagne électorale de Paul Martin en 2005.

Qu'importe la manière dont tout ceci a commencé et qui doit en porter le blâme, il en va de l'intérêt de M. Harper et de la tribune parlementaire de résoudre ce conflit de plus en plus acrimonieux. Ni l'une ni l'autre des deux parties n'a quoi que ce soit à gagner à continuer la lutte.

Les journalistes d'Ottawa ont déjà provoqué des dommages considérables, tant à eux-mêmes qu'à leurs employeurs. Les menaces de représailles lors de la prochaine campagne électorale — qu'on entend de plus en plus souvent de la part des journalistes — alimentent les carnets qui cherchent assidûment des signes de partialité dans les médias. Un tel discours n'accroîtra pas du tout la confiance du public, surtout si les sentiments personnels d'un journaliste à l'endroit d'un parti ou d'un candidat en viennent à affecter le contenu de ce qu'il lit dans les journaux ou écoute à la télévision.

Bien qu'ils n'aient pas donné d'exemples concrets, les journalistes ont raison de s'inquiéter du fait que les plus pugnaces d'entre eux aient été écartés de la période de questions aux conférences de presse de M. Harper. Par contre, ils peuvent laisser au bureau du premier ministre le soin de préparer la liste des interpellateurs et d'examiner ensuite toutes les plaintes, cas par cas. Si nécessaire, pourquoi ne pas faire appel à une tierce partie — acceptable aux yeux des deux belligérants — pour résoudre les désaccords? Si le bureau du premier ministre évite certains interpellateurs, nous en entendrons bientôt parler.

Aujourd'hui, M. Harper a l'avantage. Il peut continuer à convoquer les médias régionaux à ses conférences de presse. Il peut renoncer à utiliser une liste de journalistes pour désigner lui-même les interpellateurs lors de ses conférences de presse. Et, s'il veut vraiment utiliser tous les moyens dont il dispose, il peut même commencer à donner des entrevues privées à certains journalistes.

Ceci étant, il ne serait pas sage pour M. Harper de partir en guerre contre un groupe qui a toujours le dernier mot. Il y a deux semaines, lors d'un colloque sur le pouvoir des médias organisé par l'ENAP à Québec, l'ancien premier ministre français Alain Juppé a commenté ce conflit. Au milieu des rires des participants, y compris l'ancien premier ministre Lucien Bouchard, M. Juppé a demandé à ce qu'on le tienne au courant de la manière dont la stratégie «intéressante» de notre nouveau premier ministre aura évolué dans deux ans.

Norman Spector est chroniqueur politique au Globe and Mail.

nspector@globeandmail.ca

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Joëlle Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (summis Internet) Isabelle Paré (santé), Louise-Madeleine Rioux Soucy (Culture), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Prévost (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Renée Léo Guimont et Serge Paquin (relucteurs surarmés); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cabaret Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphanie Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpé (littérature), Odile Tremblay (cinéma), Frédéric Dupon (surarmés); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Philippe Papineau (surarmés); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Corneille et Alec Castonguay (correspondants parlementaires); à l'information internationale: Antoine Robitaille et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilysse Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jean de Billy, Jean-François Bouché, Marlène Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Martine Riopelle, Micheline Ruelland, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires); Laurence Thériault (directrice adjointe); Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION: Christian Gauthier (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zématis, Olivier Zaida. INFORMATIQUE: Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Alexandre Gaudreau (coordonnateur à la promotion et à la distribution), Caroline Simard (responsable service à la clientèle, par intérim), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION: François Bisson (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Bellevue (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

SHERBROOKE

SUITE DE LA PAGE 1

in extremis un exercice de compressions spectaculaire. «Nous nous sommes donc lancés dans un exercice de rationalisation sans précédent, et à travers l'université en entier, pour réduire ce manque de 11 millions.»

Dans les facultés de l'université, des compressions d'au moins 5 % «et de beaucoup plus dans la majorité des endroits» ont été entreprises en un temps record, causant un branle-bas de combat sans pareil sur le campus. Comme d'autres avant elle, l'université a dû stopper les embauches de nouveaux professeurs, «sauf de rares exceptions». «On a passé au triple tamis tous les projets d'embauche; c'est au compte-gouttes que ça se fera désormais», explique le recteur.

Partout ailleurs, il semblerait que la saignée soit la même. Le recteur Béchard s'impatiente d'ailleurs un brin lorsqu'il évoque l'absence totale de réinvestissement dans les universités québécoises. «Ce gouvernement nous avait promis un apport d'argent échelonné sur plusieurs années et nous n'avons rien eu, même si nous nous sommes engagés dans des projets en nous fiant à ces promesses», explique M. Béchard, fulminant contre cette manie gouvernementale de vanter les hausses de budget octroyées aux universités, laissant croire qu'il s'agit d'un réinvestissement. «En réalité, on a augmenté nos enveloppes parce que nous avons plus d'étudiants, mais ils nous coûtent plus cher! Le gouvernement confond l'augmentation des clientèles avec du réinvestissement!»

Depuis 2001, Sherbrooke a connu des hausses importantes de sa clientèle, et à tous les cycles: 53 % au baccalauréat, 130 % à la maîtrise, et enfin 404 % au doctorat. «Ce sont de bonnes nouvelles, évidemment, mais nos étudiants veulent le meilleur et, dans le contexte, nous ne sommes plus certains de pouvoir l'offrir», poursuit le recteur.

Ce budget «rouge» est adopté alors que d'importantes augmentations salariales destinées aux cadres de l'université — 9,9 % — viennent tout juste d'être entérinées, ce qui représente une enveloppe récurrente d'environ un million de dollars. Le recteur Béchard, dont le salaire passe avec cette nouvelle mesure à 232 355 \$, explique que, des 11 groupes d'employés de l'UdeS, les cadres sont les derniers à avoir bénéficié d'un rattrapage.

«Je suis tout à fait à l'aise avec cette augmentation, qui complète une remise au marché de tous les employés de l'université», a expliqué le recteur de l'établissement, qui négocie actuellement un nouveau contrat de travail avec le Syndicat des professeurs de l'UdeS. Nous n'avons d'ailleurs pu obtenir aucun commentaire hier de la part du syndicat, puisque celui-ci négociait toute la journée.

Le projet de construction de deux tours sur le campus de Longueuil n'est pas compromis par la sombre situation financière dévoilée hier. «Tout roule comme prévu, et cela n'a aucune incidence pour le moment sur le budget de fonctionnement», explique le recteur, qui concède toutefois qu'«à la longue, cela pourrait tirer sur le budget de fonctionnement si on n'a pas de réinvestissement».

L'université ne prévoit toujours pas de diriger vers le marché obligataire pour trouver les dizaines de millions de dollars nécessaires à l'érection des nouveaux bâtiments. Elle tente plutôt d'emprunter par le truchement d'Investissement Québec et puisera du côté de sa fondation pour éponger une portion des dépenses d'immobilisations.

Quant aux transports en commun offerts gratuitement aux étudiants de l'UdeS, les coûts totaux de 940 000 \$ payés par l'université cette année ont été assumés à moitié par des commanditaires. L'UdeS espérait combler le reste du financement à travers des programmes provinciaux et fédéraux, mais cela n'a pas été possible.

Le Devoir

Le NPD accuse les conservateurs d'attaquer l'indépendance judiciaire

Ottawa — Les néo-démocrates ont vivement dénoncé hier le projet de loi des conservateurs qui réduit les augmentations de salaire que les libéraux avaient consenties aux quelque 1100 juges de nomination fédérale. «Comme les juges sont payés par les fonds publics, leurs salaires doivent être fixés en tenant compte des autres demandes légitimes [auxquelles fait face le gouvernement]», a déclaré le ministre de la Justice, Vic Toews, aux Communions.

Les conservateurs font passer les hausses prévues de 10,8 % à 7,3 %, de sorte que le salaire de base des magistrats augmentera de 216 600 \$ à 232 300 \$, au lieu des 240 000 \$ autorisés par l'ancien gouvernement libéral. Les montants seront ensuite indexés au coût de la vie jusqu'en 2008.

Ces augmentations moindres coûteront quelque 63 millions en quatre ans aux contribuables alors que celles des libéraux auraient coûté environ 94 millions.

Les néo-démocrates n'ont pas tardé à accuser les conservateurs de s'en prendre à l'indépendance judiciaire. Selon eux, le gouvernement aurait dû respecter les recommandations de la Commission d'examen de la rémunération des juges, qui prônait l'augmentation de base de 10,8 % acceptée par les libéraux.

«La position du gouvernement n'a d'autre fondement qu'une attaque en bonne et due forme contre la magistrature de ce pays», a lancé le député néo-démocrate Joe Comartin en Chambre. Il n'a pas manqué de rappeler que le premier ministre Harper avait laissé entendre, en campagne électorale, que les juges étaient surtout d'allégeance libérale.

Presse canadienne

CHAREST

SUITE DE LA PAGE 1

L'opposition officielle en matière de finances publiques, François Legault, lors d'un point de presse hier à Québec.

Le Québec reçoit 4,8 milliards au titre de la péréquation cette année. Cette somme est calculée à partir d'une norme basée sur la richesse de cinq des dix provinces canadiennes. Mais en se basant sur la norme des dix provinces et en incluant les revenus des ressources gazières et pétrolières, le Québec obtiendrait 1,7 milliard de plus, selon les calculs du ministère des Finances du Québec. Si on écartait ces revenus des ressources naturelles, le Québec perdrait de 800 millions à un milliard, selon le prix du baril de pétrole, calcule le ministère.

En début de semaine, le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, a déclaré son intention d'exclure les ressources non renouvelables, comme le pétrole, du calcul de la formule de péréquation, une demande pressante de l'Alberta.

M. Charest a dit que cette position n'était pas nouvelle, reconnaissant que les provinces ne présenteraient pas un front uni dans ce dossier, chacune ayant des intérêts différents à défendre.

Officiellement, la péréquation n'est pas à l'ordre du jour de la rencontre d'hier, mais l'enjeu retient l'attention des premiers ministres en coulisses. La rencontre visait plutôt à faire avancer des dossiers d'intérêt commun pour le Canada, les États-Unis et le Mexique, notamment les contrôles d'identité aux frontières et l'imposition du passeport.

«La péréquation n'est pas à l'ordre du jour, mais je

suis sûr qu'il y aura des discussions à ce sujet et au sujet du déséquilibre fiscal, nos sujets préférés: on adore en parler tout le temps!», a dit à la blague le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord.

Pour le premier ministre Charest, l'important, c'est qu'au bout du compte, quelle que soit la formule retenue, le Québec ne soit pas pénalisé sur le plan financier.

Un comité des Communes doit remettre son rapport à ce sujet la semaine prochaine, au moment même où se déroulera, à Edmonton, une autre réunion des premiers ministres au cours de laquelle, cette fois-ci, la péréquation figurera à l'ordre du jour.

Récemment, le premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein, a menacé de se retirer du programme de péréquation si les revenus provenant des ressources naturelles non renouvelables faisaient partie du calcul, une chose impossible puisqu'il s'agit d'un programme fédéral financé par le gouvernement fédéral.

Selon Bernard Lord, il ne fait aucun doute que les ressources non renouvelables devraient faire partie du calcul «parce qu'on ne peut pas équilibrer les choses si on ne tient pas compte de tous les revenus». La péréquation vise à redistribuer la richesse collective du pays entre les provinces afin qu'elles soient en mesure d'offrir des services et des programmes équivalents.

Trop riches pour être admissibles à ce programme, l'Alberta et l'Ontario ne reçoivent pas de paiements de péréquation, contrairement au Québec, pour lequel ce programme fédéral est une importante source de revenus.

En fin d'après-midi hier, le premier ministre Stephen Harper s'est présenté au sommet en se montrant souple quant à la refonte de la formule de pé-

réquation. Il a ainsi exprimé ses «préférences» sans trop vouloir dévoiler toutes ses cartes, jugeant prématuré d'écarter des scénarios. «Nous avons exprimé une préférence d'exclure les ressources naturelles» du calcul de la formule de péréquation, mais «le gouvernement n'a pas encore pris de décision» à ce sujet, a affirmé M. Harper. Il a dit attendre le rapport du comité des Communes sur le sujet la semaine prochaine avant de se faire une meilleure idée. Chose certaine, a-t-il constaté, il n'y aura pas de consensus entre les provinces sur ce point.

Charest choisit Harper, selon Legault

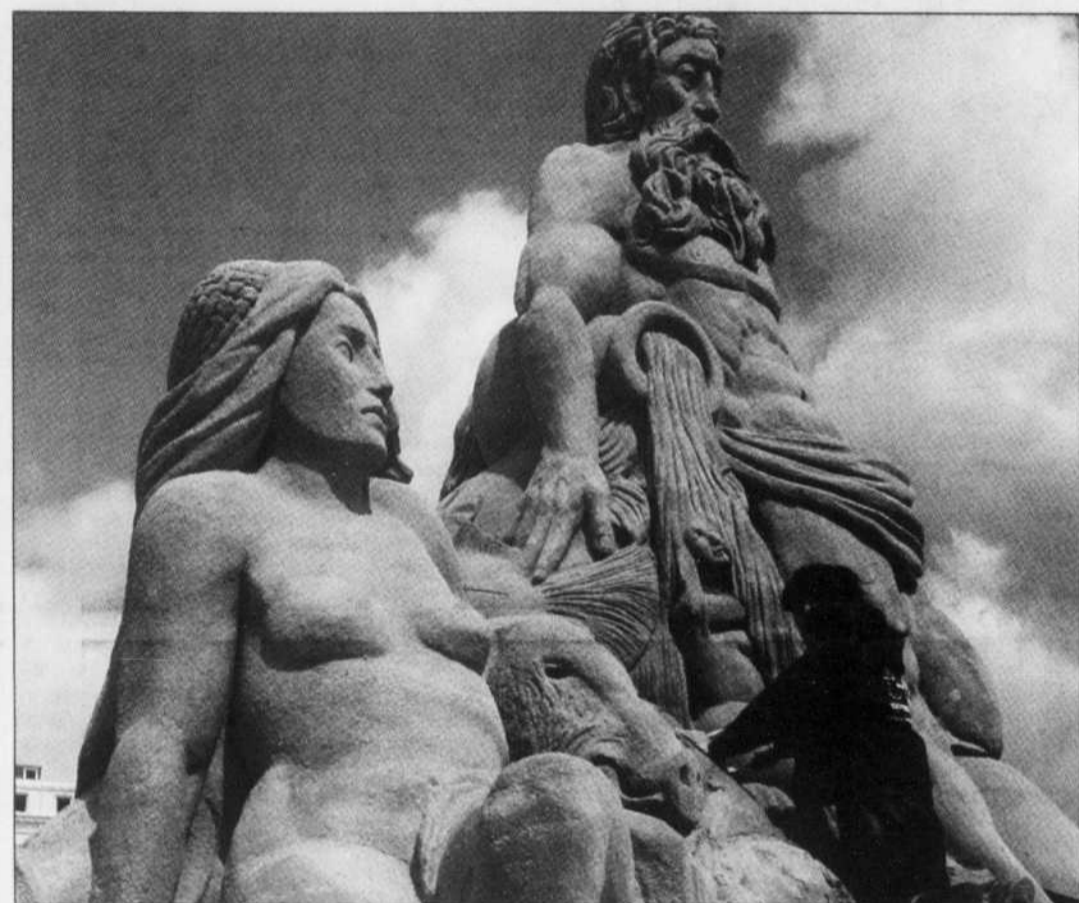
À Québec, le porte-parole de l'opposition en matière de finances publiques, François Legault, a accusé Jean Charest «de faire passer encore une fois les intérêts de Stephen Harper avant ceux du Québec».

Accepter d'exclure les revenus des ressources naturelles non renouvelables dans le calcul de la péréquation, comme Jean Charest l'envisagerait, va faire perdre 800 millions au Québec dès cette année, a déploré M. Legault. «C'est tout un virage et un cafouillage», a-t-il dit.

Comme Michel Audet avait lui-même jugé «inacceptable» au printemps dernier l'exclusion des ressources naturelles du calcul de la péréquation, «Jean Charest vient de larguer son deuxième ministre des Finances en trois ans», a fait valoir M. Legault. On se rappellera que le premier ministre des Finances du gouvernement Charest, Yves Séguin, avait démissionné avec fracas en 2004.

Presse canadienne

Rome, plage ouverte



REUTERS

UN ARTISTE a créé une œuvre monumentale représentant la montée et la chute de l'empire romain au festival international de sculpture sur sable à Brighton, en Grande-Bretagne.

CONSENTEMENT

SUITE DE LA PAGE 1

loi actuelle le permet, un enfant qui a 12 ou 13 ans peut avoir une relation sexuelle avec un autre jeune plus âgé si la différence d'âge est de deux ans ou moins. Par ailleurs, le projet de loi qui sera déposé modifiera aussi un autre paramètre du jargon juridique en remplaçant les mots «âge de consentement» par «âge de protection».

Une loi déjà efficace?

Le ministre de la Justice a répété hier que son gouvernement ne cherche pas à criminaliser les relations entre jeunes mais bien à les «protéger» contre les prédateurs sexuels adultes. «C'est en droite ligne avec les lois dans les autres pays occidentaux», a soutenu Vic Toews. C'est une mesure qui est appuyée par les groupes de protection des enfants, les corps de police et la population en général.

Les conservateurs se battent depuis longtemps pour modifier l'âge du consentement sexuel. En 2002, l'Alliance canadienne avait déposé un projet de loi d'initiative privée en ce sens (sans clause d'exception) toutefois, qui avait été battu. Plusieurs provinces, dont l'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, souhaitent que le gouvernement fédéral aille de l'avant avec cette modification. Le premier ministre du Québec, de son côté, semblait plutôt tiède à cette idée le 8 février dernier. «La criminalisation, on le sait, n'est pas en soi une réponse», avait dit Jean Charest, soulignant la complexité du problème de l'exploitation sexuelle des jeunes.

Cette position cadre avec celle du Bloc québécois, qui votera cette loi. Carole Freeman, porte-parole adjointe du parti en matière de justice et responsable de ce dossier, a précisé qu'il faut «attendre de voir le projet de loi» avant de prendre une décision, faisant toutefois valoir que le Bloc n'a jamais été favorable au relèvement de l'âge de consentement. «On a toujours été en faveur de la protection des enfants, mais cette initiative, c'est de la poudre aux yeux, a-t-elle dit. C'est une mesure populiste qui n'aidera pas les jeunes. Ça va plutôt criminaliser leurs pratiques alors que le code criminel a toutes les dispositions né-

cessaires pour sanctionner l'exploitation sexuelle. Là, on va tracer une ligne arbitraire qui ne tiendra pas compte de tous les cas de figure. Et si une adolescente a 15 ans et son chum 20 ans et demi? Ce sera illégal, sans nuances, et ça n'a pas de sens.»

Le Bloc québécois estime que les modifications apportées au code criminel en juillet 2005 vont suffisamment loin et laissent aux juges une liberté de décision salutaire. En effet, depuis juillet dernier, il n'est plus nécessaire de prouver en cour que l'homme avait une relation d'autorité sur l'adolescente (ou l'adolescent) pour qu'il soit condamné. Le magistrat dispose de trois nouveaux critères pour rendre sa décision: la différence d'âge, l'évolution de la relation ainsi que l'emprise et l'influence de l'adulte sur le jeune. «Ça privilégie la nature de l'acte plutôt que l'âge, et c'est bien comme ça», a soutenu Carole Freeman.

Le Parti libéral est lui aussi opposé «de prime abord» à la future législation conservatrice, mais la critique du parti en matière de justice, Sue Barnes, précise que rien n'est encore décidé. «Je vais attendre le projet de loi et faire mes devoirs sérieusement avant d'en parler au caucus. Je n'ai pas l'esprit fermé là-dessus», a-t-elle dit. Et s'il y avait une clause d'exception de cinq ans dans le projet de loi? «Si c'est ça, notre position pourrait être différente, il faudra voir» Mme Barnes a tout de même soutenu que les conservateurs sont «en croisade idéologique» alors que les libéraux, dans ce dossier, veulent «du solide».

Mais avec ou sans l'appui d'une poignée de libéraux, les conservateurs devraient pouvoir faire adopter cette loi grâce aux 29 députés néo-démocrates. Pour Joe Comartin, hausser l'âge du consentement sexuel de 14 à 16 ans «peut contribuer» à lutter contre les prédateurs sexuels. «On veut attraper les hommes de 45 ans qui ont une relation avec une fille ou un gars de 14 ou 15 ans, a-t-il dit. Il faut empêcher ça.» Selon lui, ce relèvement de deux ans aura un impact. «Entre 14 et 16 ans, le jeune prend beaucoup de maturité et peut mieux juger ses relations. Les décisions sont plus éclairées. S'il y a la clause d'exception de cinq ans, je pense bien que notre caucus va appuyer le gouvernement», a-t-il dit.

Le Devoir

VERRE

SUITE DE LA PAGE 1

qui les analyse à son tour. La firme Pomerleau, qui a construit l'édifice, pourrait proposer des solutions aux problèmes ciblés dès la semaine prochaine. Le coût des travaux correctifs n'est pas encore évalué. L'installation du revêtement a coûté trois millions.

«L'immeuble est sous garantie, un peu comme une maison neuve», a expliqué Patrice Juneau, de la direction des communications et des relations publiques de la GBQ. L'institution est propriétaire de l'édifice et de son terrain. «Pour nous, la responsabilité est celle du constructeur, avec lequel nous conservons d'excellents rapports.»

La Grande Bibliothèque a été inaugurée le 30 avril 2005. La première plaque de verre est tombée le 20 juin, suivie de cinq autres lamelles jusqu'au 18 juillet. La toute dernière chute, la septième, date du 2 mai 2006. Un périmètre de sécurité couvrant les quatre entrées, délimité dès la première tuile, demeure en place afin de protéger les passants.

Les plans originaux de la Grande Bibliothèque prévoyaient l'utilisation de cuivre à l'extérieur. Le verre l'a remplacé parce que ce matériau s'avère moins coûteux, plus léger et de couleur uniforme.

Les rapports d'expertise dévoilés hier ont été commandés au professeur Jean-Paul Bailon, de l'école polytechnique de Montréal, et à la firme spécialisée Patenaude-Trempe inc. Les documents très techniques débouchent sur des recommandations concrètes pour corriger la situation. Le premier rapport propose que toutes les lamelles installées soient de nouveau soumises à une trempe pour mieux assurer leur fragmentation en cas de bris. Il suggère aussi de revoir leur système de fixation. L'ingénieur recommande même que les plaques fassent l'objet «de soins particuliers durant leur manutention et leur transport sur le chantier, et ce, jusqu'à l'étape finale de leur installation sur les montants d'aluminium [...] afin d'éviter la formation de toute rayure aux extrémités». Bref, les mesures de correction pourraient s'avérer longues et délicates.

Le second rapport analyse et critique le premier. Il confirme qu'un petit tiers des lamelles ne respecte pas le devis de fabrication «en ce qui a trait à la trempe» et affirme que «théoriquement, il est possible de retremper les lames». Le rapport Patenaude-Trempe ajoute que «le phénomène de casse spontanée sous l'action d'inclusions de sulfure de nickel est toujours présent et qu'on peut envisager qu'une vingtaine de lames éclateront sous cette action au cours des prochaines années».

Le Devoir

Boisclair déçoit Massé

Le président de la FTQ, Henri Massé, ne voit pas dans ses rangs de mouvement pour appuyer le nouveau parti de gauche Québec solidaire, mais il avoue une certaine insatisfaction devant le leadership du chef péquiste André Boisclair.

En entrevue avec la Presse canadienne hier, le dirigeant de la plus importante centrale syndicale au Québec a reconnu qu'il y a de l'insatisfaction dans nos rangs envers le leadership de M. Boisclair.

Des militants de la FTQ lui reprochent notamment de manquer de mordant, alors qu'il y a des mises à pied et des fermetures dans le secteur manufacturier, a rapporté M. Massé. «Il me semble qu'on devrait entendre un discours un peu plus agressif de la part du chef de l'opposition à l'heure actuelle», a-t-il confié.

«André Boisclair devra s'ajuster. Son discours, à l'heure actuelle, n'est pas assez clair», a critiqué le dirigeant syndical. Du même souffle cependant, M. Massé s'est porté à la défense de M. Boisclair, affirmant qu'il est difficile de se faire valoir dans l'ombre, comme chef de l'opposition. «Il ne faut pas être injuste non plus. Dans l'opposition, c'est souvent dur pour un chef de l'opposition de percer; c'est toujours le premier ministre qui est à l'avant-scène et le chef de l'opposition est toujours obligé de gigoter. Les autres avant M. André Boisclair ont eu de la difficulté aussi, mais lui en a un peu plus.»

Presse canadienne

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Impartimex Québec Inc., 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
Du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390